

La Famille Latendresse : nos Origines (1600 - 1743)

Par Jacques Latendresse

Édition : Janvier 2017

ISBN : 978-2-9816347-1-9

Édition revue et améliorée **La Famille Latendresse**, copyright Ottawa (Canada) 1978

J'apprécierais que personne ne diffuse le contenu de ce livre sur internet.

En mémoire de mon fils André (1979-2010)

*Il s'est battu durant cinq ans contre le cancer
avec force, honneur et sagesse.*

*Un guerrier repose en paix auprès de
son Seigneur*

Remerciements

Je loue le Seigneur Jésus d'avoir mis sur mon chemin de précieux collaborateurs.

Je remercie Mme Isabelle Désirée Grattepanche, M. Jean-Daniel Sire, M. Henri Donzaud, MM. Jean-Jacques et Pierre Chevrier, M. Daniel Bourdu, L'Association Mémoire Histoire et Patrimoine à Nieuil L'Espoir, le forum de Généa86aidegratuite ainsi que Monsieur Daniel Latendresse pour ses suggestions et ses corrections de dernière lecture.

Tous les registres paroissiaux et les actes notariés de cet ouvrage proviennent des Archives départementales de la Vienne. J'apprécie l'accessibilité et la préservation de notre patrimoine.

Je tiens aussi à souligner l'apport indispensable de mon épouse, Marie.

Sommaire

Nos Origines en France

Chapitre 1 : Introduction

Chapitre 2 : François Chebroux

Chapitre 3 : Mathias Chebroux

Chapitre 4 : Jacques Chebroux

Chapitre 5 : Jean Chebroux

Annexe A : Aperçu généalogique des enfants de nos ancêtres

Annexe B : La Tour de Montcabré

Annexe C : Parlons poitevin!

Notifications importantes :

La présentation des dates est sous le format (jj-mm-aaaa)

« b. » pour la date du baptême

« m. » pour la date du mariage

« s. » pour la date de la sépulture

Les citations provenant de livres sont présentées en *italique*, entre guillemets, avec la police *Arial*

Les citations de provenance manuscrite sont présentées avec la police *Lucida Handwriting*

Afin de localiser certains lieux sur une carte, ces noms sont écrits sous la forme suivante: *Croix Pierre*

Les expressions poitevines ou autres sont présentées avec la police **Arial Black**

Une livre française = 20 sols = 240 deniers

Mots de l'auteur

Tout débuta en 1972, lorsque j'ai vérifié les dires de mon grand-père sur notre étrange nom de famille d'autrefois Chebroux!

Curieux de connaître davantage, j'entrepris des recherches sur ma propre lignée. J'établis la descendance de notre premier ancêtre Jean-Baptiste Chebroux dit Latendresse. Le tout culmina par la publication en 1978 de 280 exemplaires du livre « La Famille Latendresse ».

Après une pose d'une vingtaine d'années afin d'élever ma famille, mon fils André suscita de nouveau ma curiosité sur nos origines.

C'est très agréable de connaître l'histoire de notre famille.

Je vous offre de cheminer à travers le temps, à la découverte de

Nos origines.

Chapitre 1 : Introduction

Dans cette partie, nous traiterons d'une lignée, d'un nom, de l'origine d'un peuple et d'une guerre, mais tout d'abord, quelques mots sur la généalogie.

La généalogie est formée de deux mots grecs. Le premier, *généa*, signifie « génération » en référence à l'âge, à l'époque, à la personne. Le second, *logie*, signifie « étude ».

Il est toujours agréable de retracer les noms de nos ancêtres, de découvrir des éléments de leur vie passée et ainsi connaître nos origines.

Dans notre cas, Jean-Baptiste Chebroux est l'ancêtre de tous les Latendresse du Canada et de ceux qui émigrèrent aux États-Unis. Il fut le premier à porter le nom « Latendresse », qui est à l'origine un surnom militaire et supplanta son nom de famille Chebroux. Aujourd'hui, une personne âgée dans la cinquantaine serait la 7^e, 8^e ou 9^e génération depuis notre ancêtre de Nouvelle-France.

Dans notre lignée en France, les recherches permettent de remonter de quatre générations additionnelles, soit jusqu'à l'époque de 1625. Brièvement, la généalogie de Jean-Baptiste Chebroux pourrait se résumer ainsi, en partant de son arrière-arrière-grand-père :

François Chebroux engendra des fils et des filles, dont Mathias, puis il est décédé.

Mathias engendra des fils et des filles, dont Jacques, puis il est décédé.

Jacques engendra des fils et des filles, dont Jean, puis il est décédé.

Jean engendra des fils et des filles, dont Jean-Baptiste, puis il est décédé.

Jean-Baptiste migra en Nouvelle-France, engendra quatre fils et deux filles qui lui donnèrent une progéniture, puis il est décédé.

Et ainsi de suite, nous pourrions présenter notre propre lignée descendante. Chacun de nous est le résultat d'une succession d'individus qui vivent et qui meurent.

Dans notre étude, les registres et autres documents possèdent leurs limites, ils se taisent à un moment donné, irrémédiablement.

En fait, les registres de baptêmes et de sépultures débutent sous l'instigation de François 1^{er} en 1539; tandis que les registres de mariages commencent en 1579 à la demande d'Henri III. Les registres paroissiaux de Saint-Christophe de Vernon (la commune ou village du plus lointain parent de Jean-Baptiste retracé) débutent en 1616. Les Archives départementales de la Vienne (le département comprenant Vernon) ne possèdent que des registres de baptêmes pour la période de 1616 à 1628. Quant aux mariages et sépultures, les registres débutent en 1629. De 1629 à 1632, ces registres ne comptent que 14 mariages et 22 sépultures. Concernant les sépultures, il est évident

qu'il en manque : il n'existe aucune sépulture d'enfants et une épidémie de peste sévit de 1626 à 1632¹.

Nos ancêtres en France, parents de Jean-Baptiste ont pour nom de famille Chebroux. Ce nom tire son origine de l'occitan. Autrefois, la France était partagée en deux régions linguistiques distinctes. Au nord, on parlait la langue d'oïl, tandis qu'au sud, on parlait la langue d'oc qui est appelée de nos jours occitan. Le suffixe « ou » se rencontre fréquemment dans la composition des noms. Chebrou(x) tire son origine de **chebre**, signifiant chèvre. Notre ancêtre devait être un éleveur de chèvres. C'est pourquoi, à l'époque où les noms de familles apparurent, on lui donna le nom de Chebrou(x).

Je vous propose également une toute autre origine du patronyme Chebroux. Elle provient de M. Jean Coste qui analysa près de 36,000 noms de la France². En fait, Chebroux provient de « *noisetier ou noisette. Descendant d'une langue à tout le moins prélatine, ... Mais, victimes de leur homonymie, tant en langue d'oc, chèbre, qu'en langue d'oïl, chèvre, avec les continuateurs du latin capra* », ces termes « devinrent, avec le temps, de plus en plus ambigus, avant de perdre définitivement leur sens primitif. Par ailleurs, il faut redire encore que les noms d'animaux sont pour la plupart inaptes à qualifier un lieu déterminé, puisqu'une bête est mobile par nature, et qu'elle se déplace ou qu'on la déplace sans cesse pour assurer sa nourriture. Aussi, pour distinguer à coup sûr un endroit d'un autre, est-il indispensable de le caractériser au moyen d'un élément fixe du paysage, comme l'est un arbre ou une plante. C'est pour cette raison que de très nombreux toponymes ... ne désignaient pas à l'origine ... des lieux où paissaient des chèvres mais des endroits où poussaient des noisetiers. »

La première mention du nom Chebroux date de l'an 1260, lors de la rédaction de la charte de la ville de Niort. Le texte, écrit en latin, se traduit comme suit: « *le jeudi en la vigile de l'Annonciation du Seigneur (le 24 mars) de l'an 1260, au pré de William Chebroux, situé près de Ribray* ». Cette localité est aujourd'hui la ville de Niort³, sise à 80 km à l'ouest de Poitiers, au Poitou.

Le Poitou est l'une des régions de la France où est concentré l'élevage des chèvres. C'est aussi celle où habite François Chebroux, le plus lointain aïeul identifié de notre ancêtre canadien.

¹ http://herage.org/histoire_climat2b.htm,

5 novembre 2016

² Coste, Jean, - **Dictionnaire des Noms Propres, Toponyme et patronymes de France** - éd. Armand Colin, 2006, Paris, (définition no 590)

³ Beauchet-Filleau, H; De Chergé, Ch. -- **Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou**. – Poitiers : Impr. Oudins, 1891. – v.

Sur la carte ci-dessous, le Poitou se situe au sud de la Bretagne.

De nos jours, le territoire de la province du Poitou correspond en gros aux départements de la Vendée (85), des Deux-Sèvres (79) et de la Vienne (86).



4

Chronologiquement, les peuples occupant le Poitou furent les suivants :

- Vers l'an 550 av. J.-C., les Celtes occupaient la région.
- En l'an 56 av. J.-C., les légions romaines conquièrent la Gaule.
- Vers 415 ap. J.-C., les Francs, un peuple originaire de la Belgique et des Pays-Bas d'aujourd'hui, prirent possession à leur tour du Poitou.
- De 820 à 930, les Normands ou Vikings, firent plusieurs incursions sur le sol poitevin.

⁴ <http://www.francegenweb.org/communes/provinces.php> (2016-11-20)

Notre ancêtre pourrait donc être celte, romain, franc, normand, ou de toute autre origine « émigrante » du Poitou !

Est-il possible d'aller plus loin sur notre origine? Lorsque tout nous semble sans issue, alors l'archéologie vient à notre rescousse.



Le British Museum possède un artefact post-akkadien datant de 2150 av. J.-C. Il mesure à peine 2,71 cm de hauteur par 1,65 cm de diamètre. Sur ce petit objet, nous y voyons un serpent en position verticale, une femme, un dattier et un homme⁵.

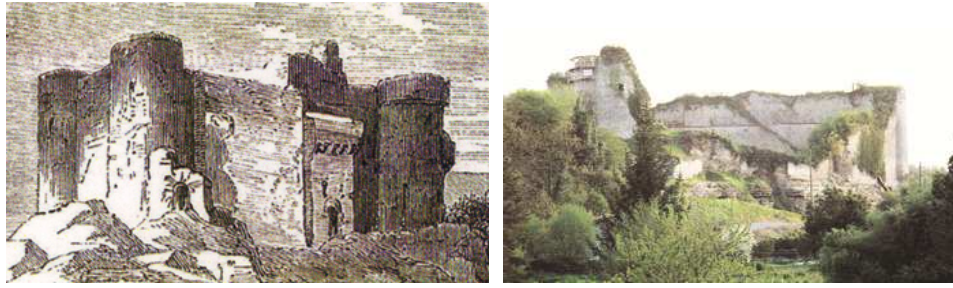
La toute première génération de Jean-Baptiste Chebroux, comme de nous tous, est celle du père de l'humanité. Les chapitres 2 et 3 de la Genèse décrivent l'histoire d'un homme appelé Adam, signifiant être humain, et d'une femme, nommée Ève, signifiant dispensatrice de vie.

Nous avons suffisamment remonté dans le temps, revenons un peu à notre ancêtre, Jean-Baptiste Chebroux, le migrant en Nouvelle-France qui donna souche aux Latendresse. En tant que militaire, il est arrivé à Québec en 1757, durant la guerre entre la France et l'Angleterre.

Quelle est la source des conflits entre ces deux pays? Elle tire son origine des conséquences du mariage en 1152 d'Aliénor, duchesse d'Aquitaine, avec Henri Plantagenêt, comte du Poitou, d'Anjou et du Maine et duc de Normandie. En 1154, Henri Plantagenêt hérite de la couronne d'Angleterre. Leur fils, le célèbre Richard Cœur de Lion, devient roi d'Angleterre (1189-1199). Il possédait alors tous les territoires de l'ouest de la France, soit des Pyrénées jusqu'à la Bretagne et la Normandie. Un roi d'Angleterre peut-il être vassal d'un roi de France? Un roi de France peut-il tolérer que son territoire soit sous domination anglaise? Cette situation provoqua des conflits périodiques entre 1159 et 1299. En 1179, Richard Cœur de Lion s'empara du château de Taillebourg, se fit livrer la tour de Moncabré et il la fit démanteler. Elle ne fut jamais restaurée et tomba peu à peu en ruines. À l'emplacement de cette tour, le père de Jean-Baptiste Chebroux y possédera une vigne. De même, le château actuel de Gençay « a été construit par Geoffroy IV de Rancon, seigneur de Gençay, peu après la victoire française de Taillebourg (1242)⁶ ».

⁵ http://www.britishmuseum.org/collectionimages/AN00604/AN00604924_001_l.jpg?width=304
(oct 2016) termes clés de recherche : adam and eve cylinder

⁶ Association des amis du vieux château de Gençay. – **Lettre d'information**, no 4 (Juillet-Août 1994).



Les deux images ci-dessus représentent le vieux château de Gençay.

Celle de droite est ce qui reste du château. Au cours des années 1820-1830, le site sert de carrière de pierres. En 1840, Prosper Mérimée sauve le château d'une destruction totale en le classant comme monument historique. La courtine Nord est presque au sol. On remarque sur la courtine Sud, le grand escalier qui se rendait au sommet de la courtine où il devait exister un chemin de ronde. Au pied de cet escalier, il y a un couloir, que nous ne voyons pas sur cette image, qui mène à un chemin piétonnier fortifié. À gauche de l'image, entre ce qui semble être deux tours, c'est la courtine Est ainsi que le châtelet qui sont passablement cachés par la végétation.

Celle de gauche est le château tel que les Chebroux l'ont connu ou du moins, tel que l'artiste l'a représenté. Celui-ci était déjà abandonné à leur époque. Le renflement que l'on remarque sur la tour droite est une latrine! L'artiste joue avec la réalité.

En lieu et place de la courtine Nord, il présente la courtine Sud. Le chemin piétonnier y est très court. L'escalier qui mène au bourg est là.

De même, en lieu et place de la courtine Est, il représente la courtine Nord. Ainsi donc, tout le dispositif de défense ainsi que d'accès au château par le châtelet se trouve exclu.

Les conflits territoriaux aboutirent à la guerre de Cent Ans (1337-1453). En 1356, après la défaite française de Maupertuis, le roi de France Jean-le-bon capturé par les Anglais est emmené en Angleterre. En cours de route, il passe une nuit au château de Gençay. De 1373 à 1375, le duc de Berry et Bertrand Du Guesclin assiège le château qui leur sera livré. Les Anglais furent par la suite chassés de France, sauf de la ville de Calais. Les Anglais y résistèrent jusqu'en 1558.

Lorsqu'on effectue une visite du château de Gençay, avant d'y accéder, on nous présente ce croquis



Dessin du XVI^e s.

Ce dessin paraît être l'esquisse d'une peinture murale.

Il pourrait représenter le vieux château ... et la bourgade de Gençay ...

En bas à droite, le graffiti pourrait se lire : Gençay

Relevé par J. Semionoff - Novembre 1965 dans l'église de Saint-Maurice-la-Clouère

Ce dessin tient plus d'une représentation de la Jérusalem céleste que de la réalité. Néanmoins, elle demeure une œuvre artistique relatif à Gençay.

Jean-Baptiste Chebroux que nous analyserons sous toutes ses coutures dans le prochain tome, est natif de Gençay. Selon l'étymologie et la légende, Gençay signifie « *genêt dans un certain nombre de dialectes occitans a désigné, et désigne encore ça et là, un balai, sens que confirment le verbe médiéval **jancer**, le verbe limousin **gensà** et le verbe saintongeais **gencer**, qui, tous trois, signifient balayer*⁷. »

Une légende⁸ toponymique raconte que le nom Gençay viendrait de ce qu'un jour, il y a très longtemps, les seigneurs des environs se retrouvèrent tous afin de guerroyer sur le lieu où s'établira la ville. Et le combat fut si violent que tous les seigneurs tombaient comme s'ils avaient été **gencés** (balayés, en poitevin-saintongeais) d'où Gençay.

⁷ Coste, Jean, - **Dictionnaire des Noms Propres, Toponyme et patronymes de France** - éd. Armand Colin, 2006, Paris, (définition no 437)

⁸ Transmise par M. Jean-Jacques Chevrier

Chapitre 2 : François Chebroux (vers 1600 – vers 1639)

François Chebroux est l'arrière-arrière-grand-père de Jean-Baptiste Chebroux. Nous ne possédons de lui aucun acte de baptême, de mariage ou de sépulture. C'est par les actes de baptêmes de ses enfants que l'on apprend son existence.

Il est l'époux de Nicolle Guillon et habite à Vernon. Avant 2014, cette commune appartenait au canton de La Villedieu-du-Clain. Sa population était de 666 âmes (2013). Elle se situe à 25 km à l'est de Poitiers dans le département de la Vienne lequel faisait autrefois partie de la province du Poitou.

En 2014, le département de la Vienne réorganise tout son territoire. Les arrondissements et les cantons sont alors redécoupés et réorganisés.

La réforme administrative de 2014 vise à actualiser la réalité économique et sociale du XXI^e siècle.

La carte des cantons présentée à droite reflète trois siècles d'histoire.



Au chapitre 5, nous parlerons beaucoup de Gencay. Avant de devenir un canton, Gencay fut une baronnie, puis une vicomté. Dans la foulée de la révision administrative de 2014, la commune de Gencay perdit le titre de chef-lieu de canton. Le territoire du canton de Gencay fut réparti entre Civray et Lussac-les-Châteaux.

Au temps de nos aïeux, la localité de Gençay rayonnait d'importance.

Retournons à nos Chebroux.

Voici les actes de baptêmes⁹ de cinq des huit enfants de François Chebroux et de Nicolle Guillon. Les enfants non mariés sont probablement décédés en bas âge :

Philippe est baptisé le 12 décembre 1626, parrain Filippe Constant, marraine Moricette Brousard.

Marie est baptisée le 30 avril 1629, parrain Nouel Guillon, marraine, l'honorable damoiselle Marie Debrillac. Marie Chebroux épouse, vers 1648, Pierre Jolin.

La marraine Marie de Brillac est la fille de Pierre, écuyer, seigneur de Nouzières et de Bernay. Elle est la châtelaine de Vernon et l'épouse de René de la Lande, écuyer, seigneur du Breuil de Vernon, conseiller du roi¹⁰. Le roi de France à cette époque est Louis XIII.

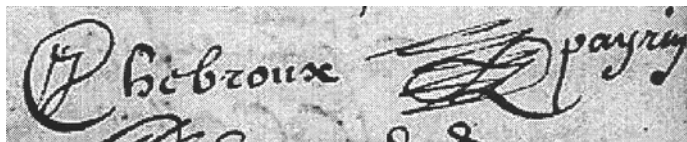
Mathurin est baptisé le 7 août 1632, parrain Mathurin Paignoux, marraine l'honorable damoiselle Marie Thoreau.

Louis est baptisé le 13 janvier 1634, parrain Louis Guillon, marraine Ozanna Guillon.

Mathias est baptisé le 6 septembre 1635, parrain Mathias Patenaude, marraine Louise Genson. Mathias est notre ancêtre. Nous reviendrons à lui dans le chapitre suivant.

Voici les trois autres enfants de ce couple dont nous n'avons pas encore trouvé les actes de baptême.

Jean : Jean Chebroux fut parrain à plusieurs reprises. La première, le 6 juin 1634, lors du baptême d'*Izabelle Guillon fille de hugues Guillon et Mathurine Bouttet*. Jean ne signe pas cet acte. Par la suite, il signe en tant que parrain les actes de

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature is written in a cursive script and appears to read 'Chebroux' followed by a flourish that might be 'Paignoux' or similar. The ink is slightly faded and the paper has some texture.

baptême du 13 juin 1636 et du 8 septembre 1638 (signature jointe) à Vernon ainsi que le 29 mai 1639 à Gizay.

Le fait que Jean sache écrire nous révèle un élément sur son père François. Ce dernier avait les moyens financiers de donner une instruction à ses enfants.

Sa filiation nous parvient d'un acte très révélateur, daté du 1^{er} janvier 1640. *Mathias Clérembault et Nicolle Guillon ont estez légittement conjointz*. On y

⁹ Toutes les références aux actes de baptêmes, de mariages ou de sépultures du « Poitou » proviennent des Archives départementales de la Vienne. Elles sont accessibles à partir de leur site internet <http://www.archives-vienne.cg86.fr/>

¹⁰ Beauchet-Filleau, H; De Chergé, Ch. -- **Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou. – Poitiers** : Impr. Oudins, 1891.—v.

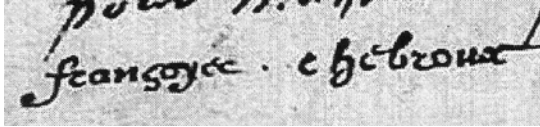
De l'union de Jean et Jeanne naît sept enfants : Toussaint (b. 5-04-1641). Marguerite (b. 18-04-1643), René (b. 18-12-1645), Marie (b. 17-08-1648), Thérèse (b. 6-06-1655), Perrine (b. 7-08-1658) et Jacquette (m. 27-08-1680). *jean chebrou nothaire et laboureur de la guinardière a rendu l'âme à dieu* à Vernon le 13 juin 1660. L'âge à son décès n'est pas mentionné. À noter, Jean Chebroux n'apparaît pas dans la liste des notaires aux Archives départementales de la Vienne.



13

Chebroux, décrit ci-dessous, est parrain le 8 mars 1654. Même si le lien parental n'est pas mentionné, il est plausible de considérer que ces parrain et marraine sont les frères et la sœur de Françoise.

François Chebroux, outre qu'il soit parrain d'un enfant de sa sœur Françoise, il est



parrain le 17 juillet 1648 d'un enfant du frère de son beau-frère, René Blondeau. Il signe le 25 juillet 1655 comme parrain.

François épouse Perrine Gringault le 5 février 1658 à Marnay. Onze enfants naissent à Vernon de cette union : Renée (b. 24-04-1659), Jeanne (b. 6-03-1661), Georges (b. 4-07-1662), Marie (b. vers 1662), Michel (b. 14-01-1667), Thérèse (b. vers 1668), Jeanne (b. 2-08-1671), Jeanne (b. 24-06-1674), François (b. 2-03-1677), Jacqueline (b. vers 1678) et Perrine (b. 8-05-1682).

Puisque son frère Jean est alors décédé, François agit en tant que père lors du mariage à Vernon de son neveu René le 1 juin 1667 et de sa nièce Jacqueline le 27 août 1680. François s'éteint à Vernon le 6 octobre 1694 à l'âge de 55 ans; selon cet acte de sépulture, il serait alors né en 1639.

Ici prend fin l'énumération des enfants de François Chebroux et de Nicolle Guillon.

François Chebroux n'est probablement pas originaire de Vernon puisqu'aucun Chebroux n'est nommé comme parrain ou marraine. François et Nicolle Guillon les choisissent parmi les Guillon.

Il est plausible que son mariage avec Nicolle Guillon eut lieu dans la paroisse de Saint-Christophe de Vernon. Concernant Nicolle Guillon, elle est marraine à deux reprises, le 28 juillet 1625 et le 15 juin 1633.

François Chebroux serait décédé en 1639 sans n'avoir connu aucun de ses petits-enfants. Une base de données entre 1625-1765 de 86 mariages et de 266 individus tend à énoncer que François Chebroux est le père des Chebroux de la Vienne. Il meurt sans en soupçonner le fait.

Au cours des années 1625-1645, divers événements prennent place outre-mer. Les frères Louis et Thomas Kirke, ignorant l'existence d'un traité de paix signé le 24 avril 1629 entre la France et l'Angleterre, s'emparent du fort de Québec le 19 juillet 1629. Samuel de Champlain doit retourner en France. Suite au traité de paix de Suse, Québec est restitué à la France. Ainsi, Champlain revient à Québec avec 300 colons. En 1634, le sieur de Laviolette s'établit à Trois-Rivières, tandis qu'en 1642, sieur Paul Chomedey de Maisonneuve s'installe à Ville-Marie (Montréal).

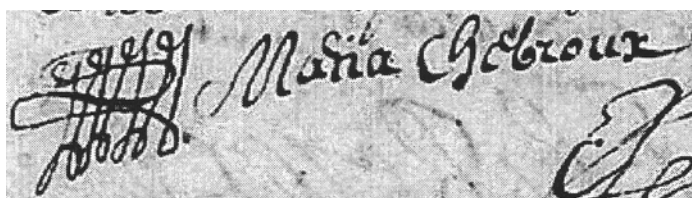
Chapitre 3 : Mathias Chebroux (1635 – vers 1675)

Mathias, l'arrière-grand-père de Jean-Baptiste, serait le septième enfant de François Chebroux et de Nicolle Guillon. Il est baptisé le 16 septembre 1635.

*Ce vingt et sixième septembre mil six cent trente et cinq a esté baptisé **Mathias Chebrou** fils de **François** Chebroux et de Nicolle Guillon ses père et mère; et ont estez ses parrain et marraine Mathias Patenaude et Louise Genson; et estes par moy curé cy soubz signé*

Les Chebroux étant peu nombreux, il est fort probable que l'acte ci-dessus correspond à notre ancêtre Mathias.

Le dimanche 7 février 1649, à Vernon, Mathias est parrain de *Mathias, fils de*



Jacques Renaudière et de Jacqueline Goujon.

De par cette signature, nous constatons que Mathias et son frère

François reçurent une instruction de leur beau-père Mathias Clérembault.

Vers 1657, Mathias épouse Isabelle Evequant (ou Vaquand). Nous ignorons la date et le lieu de leur mariage.

Quant à Isabelle elle serait née sous le nom d'Élizabeth, le 23 février 1640 à Vernon. Elle est la fille de Jacques et Jeanne Chandor. Elle est témoin avec son frère Anthoine lors du mariage de sa sœur Marie, de huit ans son aînée, avec Mathurin Coudreau le 27 novembre 1657 à Vernon.

De l'union de Mathias et d'Isabelle, quatre enfants naissent dont les deux premiers à Vernon.

Jacques est baptisé le 11 septembre 1658.

*Le onzième septembre mil six cent cinquante huit a esté baptisé Jacques fils de **mathias chebroux** et de Isabelle Evequan ses père et mère et a eu pour parain jacque masteau et pour maraine marie brunet. Jacques est notre ancêtre. Nous reviendrons à lui dans le chapitre suivant.*

Pierre est baptisé le 30 octobre 1660, parrain Pierre Coudreau, marraine Louyse Dugué.

La famille quitte Vernon pour une commune voisine Nieuil-l'Espoir, sise à 4 km.

Marie-Marguerite est baptisée le 22 septembre 1666, parrain Claude Vacan, marraine Marguerite Liel. Claude Vacan serait l'oncle de l'enfant.

Jean est baptisé le 12 avril 1668, parrain Jean Barand, marraine Louise Fournier. Louise Fournier est l'épouse de René Barand. La mère est nommée Élisabeth.

Ici prend fin l'énumération des enfants de Mathias Chebroux et d'Isabelle Vacan.

La date du décès de Mathias nous est encore inconnue; le répertoire de sépultures de Nieuil-l'Espoir de 1650-1676 est perdu. Par contre, son épouse se remarie avec Jacques Roy, le 19 août 1680 à Saint-Maurice-la-Clouère. Mathias décède sans avoir connu ses petits-enfants.

La foire de Nieuil-l'Espoir¹¹

Mathias a dû fréquenter la foire de Nieuil-l'Espoir. Cette foire fut créée par le roi Louis XI le 14 mars 1483. Les lettres exécutoires royales permettent la mise sur pied de quatre foires par an et d'un marché par semaine. Auparavant, Louis XI n'avait accordé ce privilège qu'à quatre localités. Bayonne en 1462 et Saint-Germain-des-Prés, le quartier de Paris d'aujourd'hui, en 1482, obtinrent la présentation d'une foire annuelle. Le privilège de deux foires annuelles fut accordé à Caen en 1470, lequel fut transféré à Rouen en 1477. Saint-Denis, Île-de-France, l'obtint en 1471.

Un acte datant de 1701 référant à l'établissement de la foire est présenté à la page suivante. L'intitulé de l'acte est reproduit le plus fidèlement possible, même avec sa faute grammaticale.

E X T R A I T

DE LETTRES - PATENTES,

PORTANT établisse^ment de quatre Foires par année, & un Marché par semaine, dans le Bourg de Nieuil-le^poir, contenant les droits de pa^ssage & de ventes dûs au Seigneurs dudit Bourg,
Nous y retrouvons les participants suivant :

des *Merciers* : vendeurs de n'importe quoi!

des *Drapiers* : fabricant ou vendeur de draps

des *Chau^ssetiers* : fabricant et vendeur de souliers, de chaussures, de bas, de bonnets

¹¹ De Monsieur Jean-Yves Venien, président de l'Association Mémoire Histoire et Patrimoine à Nieuil-l'Espoir

des *Corroyeurs* & des *Tanneurs* : le tanneur traite les peaux d'animaux afin de les transformer en cuirs souples et incorruptibles. Le corroyeur prend ces cuirs et leurs donne une présentation appropriée pour divers corps de métiers tel que les cordonniers et les relieurs.

des *Ferroyeurs, vendeurs de* [acs, de *beroches* (broches), *fai*]eurs de *faulx & faucilles, & autres ferrures*.

des *Potiers*,

des *Verriers*,

des *Cordiers* : fabricant de cordes.

des *Pa*]fementiers : tisseur ou vendeur de rubans qui servent à orner les vêtements

des *Chapelliers*,

des *Bouchers*

et des *Quincailliers* : marchand d'articles de fer, de cuivre

Il y a aussi des Marchands de divers produits, à savoir :

- de pain
- de poi]fon
- de grai]es, d'huiles, ou de beure, & de chandelles
- de laine
- de grelles, de bois, & de palles, & tout ouvrage de bois
- de toiles
- de vin & chanvre
- de]ceaux, balais
- de colliers & bâts, & tout effets de Bâriers & Scelliers
- de]erge, tapis, couverture de lit, & autre]erge pour habillement des femmes
- d'oignons, d'aulx, & toutes sortes de fruits
- de châtaignes ou noix
- de bœuf ou vache, ou de veaux, de mouton, de cheval ou jument, de pourceau

Concernant les cordiers¹², « pendant longtemps, jusqu'au XIXe siècle, ont eu mauvaise réputation. Ne disait-on pas qu'ils gagnaient leur vie « en marchant à reculons », qu'ils fournissaient la corde du bourreau et du fossoyeur! »

¹² Mémoire, histoire et patrimoine à Nieuil-l'Espoir, bulletin no 3, avril 2010

Une question de pigeons!¹³

L'affaire se déroule du 16 au 25 janvier 1736, sous le règne de Louis XV. Le 16 janvier 1736, le procureur du roi de la maîtrise particulière des Eaux et forêts de Poitou à Poitiers demande au maître particulier¹⁴ d'engager des poursuites contre le sieur Dom Thévenin, le dernier religieux du prieuré de La Vayolle, car il a été informé que celui-ci « s'immitte journellement de tuer avec fusil les pigeons des fuyes (pigeonnier) dont il fait une très grande destruction et comme ce délit est réputé vol, attendu qu'il prive plusieurs seigneurs des environs du revenu qu'ils avouent du produit de leurs pigeons et qu'enfin il est de notre charge de veiller aux intérêts de sa majesté de l'Eglise et du public afin que les délinquants soient punis... »

La chasse était un privilège du roi et de la noblesse : elle était interdite aux roturiers, c'est-à-dire à tous ceux qui n'étaient pas nobles; il en était de même du port d'arme et notamment des armes à feu.

Le 17 janvier, un huissier adresse à quatre témoins une assignation à comparaître, dès le lendemain, par devant le maître particulier pour « dépouze de vérité » dans l'information menée contre le sieur Thévenin. Ils sont tenus de répondre à cette convocation sous peine d'amende.

Le 18 janvier, les témoins convoqués, l'un de Vernon, les autres du village de La Vayolle, font leur déposition, en la chambre criminelle à Poitiers, « après serment par eux fait de dire vérité ». Le premier témoin déclare « qu'un jour estant dans sa maison à manger sa soupe » il entendit un coup de fusil, sortit et vit « de la plume de pigeons voltigeant de tous les costés et qui tombait de dessus le faite de la chapelle ». Il était sûr qu'il s'agissait du sieur Thévenin, puisque celui-ci était le seul à posséder un fusil. Un autre jour, il le surprit qui « cherchait son gibier et pour cet effet avait mis son fusil le long d'un buisson ». ... En résumé, deux de ces témoins l'ont vu tirer sur des pigeons, en tuer quelques-uns et les ramasser, les deux autres, s'ils l'ont vu le fusil à la main, sont moins catégoriques quant à la réussite des tirs et ne sont pas « mémorant » des dates.

À la suite de ces témoignages et de la lecture qui en est faite, le procureur du roi requiert « que le sieur Thévenin... soit pris au corps et amené et conduit es prisons royales de la cours de céans » pour comparaître. Le décret de prise de corps est aussitôt rédigé et il est ordonné au premier huissier d'arrêter le religieux.

¹³ Extrait de « Mémoire, histoire et patrimoine à Nieuil-l'Espoir » bulletin no 7 Avril 2011

¹⁴ maître particulier : assurait la direction, en première instance, de la juridiction particulière des Eaux et Forêts.

Le 22 janvier, l'huissier et trois de ses collègues se rendent au prieuré de La Vayolle, mais, en dépit de longues heures de recherches, leur perquisition se révèle infructueuse. Ils chargent alors l'un des voisins de l'informer d'une sommation à comparaître. L'huissier en question ici effectue une tâche semblable à celle de Jean Chebroux, huissier royal, notre ancêtre.

Le 25 janvier, un rapport du Concierge des prisons du Palais-Royal de Poitiers nous apprend que le sieur Thévenin s'est constitué prisonnier et ce, dès qu'il a appris qu'il était recherché.

Ce jour même, après qu'il ait prêté serment de dire la vérité il est informé des charges de « *ce décret de prise de corps décerné contre luy* » qui pèsent contre lui. Il lui est alors demandé « *s'il ne fait pas profession de porter un fusil et de tuer les pigeons des seigneurs voisins* », accusation qu'il récusé, puis « *s'il y eut lundy quinze jours, il ne tua pas un pigeon qu'il amassa et mit dans sa poche* ». Il reconnaît alors qu'il tua bien un pigeon mais que celui-ci lui appartenait et qu'il faisait partie de couples qui lui avaient été donnés, ce qui était facile à vérifier auprès des donateurs. En fait, l'accusation n'a retenu qu'un seul témoignage : celui qui était le plus précis, tant sur la date que sur les faits eux-mêmes. Le religieux reconnaît qu'il possède un fusil, tous les témoignages concordent en ce sens, mais il nie être un chasseur de profession assimilable à un braconnier. Surtout il base sa défense sur le fait qu'il n'a tué qu'un seul pigeon et encore lui appartenait-t-il ! Ce même 25 janvier, après avoir signé le compte-rendu de son interrogatoire, le sieur Thévenin adresse une supplique au maître particulier par laquelle il explique son étonnement d'avoir fait l'objet d'un décret de prise de corps, sans en connaître la raison, mais que pour « *obéir à justice seulement* » et parce « *qu'il n'est pas d'un caractère à se laisser conduire par aucun huissier* », il s'est volontairement constitué prisonnier. Il dit qu'il s'est soumis à un interrogatoire, au début duquel il a juré de dire la vérité, et qui a révélé son innocence et il demande donc qu'il soit ordonné au geôlier « *de luy faire ouverture des portes de ladite prison* », à charge pour lui-même de « *se présenter à toute assignation qui lui seront données* ». Cette requête est immédiatement transmise au procureur du roi qui accède à la demande du « *suppliant* » et accepte de l'élargir à condition qu'il réponde à toute nouvelle convocation « *sous peine de conviction* » c'est-à-dire, d'être alors reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés.

La suite de l'affaire, si suite il y eut, ne nous est pas connue.

En guise d'information, aujourd'hui, il y a plus de 700 pigeonniers dans la Vienne.

Chapitre 4 : Jacques Chebroux (1658 - 1707)

Jacques Chebroux, le grand-père de Jean-Baptiste, suit probablement sa mère à Saint-Maurice-la-Clouère. Localité sise à 10 km au sud de Vernon.

Le 4 août 1684, Jacques est parrain d'un enfant de sa cousine Marie Chebroux et de François Bonin. Marie Chebroux est la fille de François et de Perrine Gringault. La marraine de l'enfant est Marie Chebroux, fille de Jean et de Jeanne Clérambault. Contrairement à son père, Jacques Chebroux ne semble pas savoir signer.

Le mardi 26 novembre 1686 à Saint-Maurice-la-Clouère, Jacques Chebroux et Marie Croiset se marient.

*le vingt six novembre mil six cent quatre vingt six a conjoint en mariage par parole de présence **jacques chebroux** et **marie croiset** après avoir observées toutes les cérémonies de nostre mère sainte église fait en présence des témoingt vainsant croizet jacques roy isabeau vescent jean chebroux et jean croiset lesquels m'ont déclaré ne scavoir siger de ce par moy enquis*

Les témoins sont respectivement le père de la mariée, le beau-père et la mère du marié, le frère du marié puis le frère de la mariée.

Marie Croiset est née vers 1670, fille de Vincent Croiset et de Jacquette Faure. Ses parents se marièrent le 30 octobre 1668 à Saint-Maurice-la-Clouère. En 1686, son frère Jean Croiset n'est âgé que de neuf ans.

Jacques Chebroux aura pris du temps à se marier, car il a déjà 28 ans.

L'église de Saint-Maurice-la-Clouère se démarque par son architecture : « *D'une rare élégance, cette église de la fin du XI^e, début XII^e doit son originalité à son plan tréflé. A noter également le portail latéral nord, aux voussures abondamment sculptées et ornées de dragons par des artistes du XIII^e. Sur les murs du chevet, les moellons de pierre calcaire conservent les marques des tailleurs de pierre. Les peintures murales datent des XIV^e et XVI^e siècles* »¹⁵. « *Le clocher élevé alors nous est inconnu. Il s'est effondré à la fin du XVI^e siècle et a été remplacé par le clocher actuel. Une seule paroisse existe alors - la paroisse Saint-Maurice de Gençay - et ceci jusqu'en 1625 date à laquelle le diocèse crée la paroisse Notre-Dame de Gençay.* »¹⁶ Lorsque l'on pénètre

¹⁵ <http://www.tourisme-vienne.com/> patrimoine Églises & Abbayes 2016-11-05

¹⁶ Chevrier, Jean-Jacques ; Chevrier, Pierre ; Donzaud, Henri. -- Quand un pèlerin de Saint-Jacques traversait Gençay. -- Gençay : Centre culturel La Marchoise, 2012. -- 63 p. -- Balades culturelles dans la mémoire : cahier no 1

dans un tel bâtiment, voici une réflexion possible : *"L'édification d'un bâtiment d'une telle masse sans aucun appui exprime ce Dieu créateur d'un monde équilibré et ordonné¹⁷."*



Nous pouvons apprécier son style roman sur le cite suivant :

<http://www.romanes.com/StMauricelaClouere/> (5 novembre 2016).

¹⁷ Ronald A. Wells, -La trace de Dieu dans l'histoire des hommes-, Edition La Clarière, 1994

Au début du XIX^e siècle, le plancher fut haussé pour enrayer les inondations provoquées par la crue de la rivière. Aujourd'hui, afin d'accéder à l'intérieur, il y a des marches.

Vitrail représentant Maurice d'Agaune



Le récit d'Eucher, nous raconte le massacre de la légion thébaine vers 287 par l'empereur romain Maximien (285-305) :¹⁸

« Il y avait à cette époque une légion de soldats, de 6 500 hommes, qu'on appelait les Thébains. Ces guerriers, valeureux au combat, mais plus valeureux encore dans leur foi, étaient arrivés des provinces orientales pour venir en aide à Maximien. Comme bien d'autres soldats, ils reçurent l'ordre d'arrêter des chrétiens. Ils furent toutefois les seuls qui osèrent refuser d'obéir. Lorsque cela fut rapporté à Maximien, qui se trouvait alors dans la région d'Octodurum (Martigny aujourd'hui), il entra dans une terrible colère. Il donna l'ordre de passer au fil de l'épée un homme sur dix de la légion, afin d'inculquer aux autres le

respect de ses ordres.

Les survivants, contraints de poursuivre la persécution des chrétiens, persistèrent dans leur refus. Maximien entra dans une colère plus grande encore et fit à nouveau exécuter un homme sur dix. Ceux qui restaient devaient encore accomplir l'odieux travail de persécution. Mais les soldats s'encouragèrent mutuellement à demeurer inflexibles. Celui qui incitait le plus à rester fidèle à sa foi, c'était saint Maurice qui, d'après la tradition, commandait la légion. Secondé par deux officiers, Exupère et Candide, il encourageait chacun de ses exhortations. Maximien comprit que leur cœur resterait fermement attaché à la foi du Christ, il abandonna tout espoir de les faire changer d'avis. Il donna alors l'ordre de les exécuter tous. Ainsi furent-ils tous ensemble passés au fil de l'épée. Ils déposèrent les armes sans discussion ni résistance, se livrèrent aux persécuteurs et tendirent le cou aux bourreaux. »

¹⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Maurice_d'Agaune (14 septembre 2015)

Poursuivons maintenant, notre récit des Chebroux.

De l'union Jacques Chebroux et Marie Croiset naissent neuf enfants dont les six premiers à Saint-Maurice-la-Clouère:

Jacques est baptisé le 4 septembre 1687, parrain Jacques Texedre, marraine Perrine Godet.

Marie est baptisée le 2 novembre 1689, parrain Pierre ...ault, marraine Marie Guery

Thérèse est née vers 1692.

Jean est baptisé le 18 juillet 1695, parrain Jean Pinot, marraine Marie-Anne Nicolas. Il est notre ancêtre. Nous le retrouverons dans le chapitre suivant.

Geneviève Radegonde est baptisée le 25 février 1697, parrain Jean Mergaut, marraine Radegonde Chartier. Radegonde est un prénom populaire, en l'honneur de Radegonde de Poitiers (519-587) qui fut béatifiée.

Marie est baptisée le 9 décembre 1698, parrain Pierre Morillon, marraine Marie Bois.

*« Autrefois, on mettait les bébés poitevins dans un berceau en osier ou en bois comme partout ailleurs mais aussi parfois en station debout dans une sorte de bourriche tressée, appelée « baillote en bourgne ». Seuls les bras et la tête émergeaient du panier ».*¹⁹

La famille quitte la paroisse de Saint-Maurice-la-Clouère pour celle voisine de Gençay. Elle passe probablement la Clouère à gué entre Puy-Félix et La Liardière. Le premier est l'un des nombreux villages de Saint-Maurice, tandis que le second est l'unique village de Gençay.

En français, un *puy* désigne une hauteur, un lieu élevé, issu du latin *podium*. Dans le cas de Puy Félix, c'est la francisation de **Peù Feli** en poitevin, expression que tous les anciens utilisent encore et même des plus jeunes...

Dorénavant, les baptêmes, mariages et sépultures de nos ancêtres auront lieu en l'église de Notre-Dame de Gençay. Celle-ci « *serait l'ancienne chapelle castrale, inscrite dans le périmètre de la zone fortifiée... À l'appui de cette hypothèse, certains éléments architecturaux, dont le portail en ogive, témoigneraient de l'architecture du temps de Saint-Louis (époque du château actuel).*

Avant son agrandissement en 1860, l'église présentait un plan en forme de T aux branches inégales; la branche gauche était la chapelle Sainte-Radegonde, et la droite,

¹⁹ Almanach du Terroir : Poitou 2003 . -- Paris : S.E.P.P., 2003. -- p. 70 . -- ISBN 2951763417

*plus petite, était vraisemblablement la sacristie.»*²⁰ Le clocher était alors à la croisée du transept.

En 1860, désirant élever un clocher au-dessus du portail, voici ce que l'on entreprit. Le clocher porche étant coincé par le passage de la petite ruelle et le rebord du plateau calcaire, on a dû défaire le portail, percer le mur d'un côté, faire la base du clocher en reprenant le mur de l'autre, et enfin remettre le portail en place.

En résumé, on peut dire que les Chebroux sont passés sous ce portail même s'il a été légèrement déplacé... d'un mètre vers la droite.

Jean est baptisé le 30 octobre 1700, parrain Jean Dupon, marraine Jeanne Croisette. Cette dernière, tante de l'enfant, est âgée de 18 ans. Elle épousera Louis Brunet le 29 mai 1702 à Saint-Maurice-la-Clouère. À cette occasion, le curé spécifie que Jacques Chebroux réside à La Liardière.

Jacquette est baptisée le 24 avril 1703, parrain Jean Raimer, marraine Jacquette Chandor

Marie est baptisée le 16 mars 1705, parrain François Laclouère, marraine Marie Texier. Cette dernière est la tante de l'enfant, l'épouse de Jean Croiset (mariés le 10 novembre 1697 à Saint-Maurice-la-Clouère).

Ici prend fin l'énumération des enfants de Jacques Chebroux et de Marie Croiset.

Le prénom des enfants correspond tous à celui de leur parrain ou marraine et aucun d'eux se nomme Chebroux. Nous comptons trois Marie et deux Jean. Étonnamment, tous semblent avoir vécu à la même époque; c'est un cas exceptionnel pour des parents aussi exceptionnels!

Le 12 janvier 1693, à Saint-Maurice-la-Clouère, *anthoine chebroux et marie croiset se marient en présence de rené chebroux soussigné et de jacque chebroux qui déclare ne savoir signé*. Jacques Chebroux est fort probablement le témoin de l'épouse et non celui de l'époux. Anthoine Chebroux est son petit cousin. Marie Croiset est probablement la belle-sœur de Jacques Chebroux.

En mars 1693, l'État met sur pied le registre de contrôle des actes notariés lequel sert à percevoir une taxe. En s'appuyant sur ce registre, il semblerait que Jacques Chebroux ne passa que très peu d'actes notariés. Ceux-ci étant perdus, il nous reste que l'intitulé du registre que voici :

²⁰ Chevrier, Jean-Jacques ; Chevrier, Pierre ; Donzaud, Henri. -- Quand un pèlerin de Saint-Jacques traversait Gençay. -- Gençay : Centre culturel La Marchoise, 2012. -- 63 p. -- Balades culturelles dans la mémoire : cahier no 1

*Le 30 mars 1696, donation fait par Jacques Chandor au seigneur de Gençay de biens acquis de **Jacques Chebroux** pour la somme de soixante livres, notaire Brangier, 24 mars.*

*Le 27 février 1697, obligation consentie par **Jacques Chebroux** à Charles Perichon dit St-Jasme, de 110 livres, notaire Esclecy, représenté par le dit Chebroux qui a déclaré ne savoir signer.*

Jacques Chebroux, décède le 17 mai 1707 à Gençay à quarante-sept ans. Les actes de sépultures en France à cette époque ne donnent généralement que le nom du défunt. Ce Jacques Chebroux devrait être l'époux de Marie Croiset. Jacques Chebroux ne connut aucun de ses petits-enfants. Marie Croiset est maintenant seule avec ses neuf enfants.

Marie Croiset, veuve Chebroux

Le 1^e juin 1707, devant le notaire Brangier, un certain emplacement est octroyé, est « fermé par M. Laurent Pichon à Marie Croizet, vve Chebroux ». L'acte notarié étant perdu, seul l'intitulé nous est connu comme expliqué auparavant.

Sur quel emplacement habite-t-elle? Dans un acte de 1710 que nous traiterons sous peu, nous apprenons qu'elle demeure à la borderie du Palateau à Gençay. Donc, Marie Croizet quitterait en juin 1707 La Liardière pour cet endroit.

La vie continue. Marie épouse Louis Potonnier.

À Gençay, Aujourd'huy 19 novembre 1707 ont ette conjoints en légitime mariage... louis potonnier agé de quarante huit ans avecq marie croiset agée de quarante deux ans, ont ette témoins vincent croiset + jacquette fauve, père et mère de la mariée, louis dupont, rené martin --- qui ont déclaré ne savoir signer

Moins d'un an plus tard, le 7 octobre 1708, Louis Potonnier est enterré à Gençay.

Suite au décès le 20 mai 1710 de Jean Laclouère²¹, meunier, nous pouvons lire dans son inventaire la créance suivante à propos de blé converti en farine :

la nommée Croizet, v^e en premières noces du nommé Chebroux, et en secondes de Potonnier, demeurant au Palasteau, 10 livres 5 sols,

Il semble que Marie Croiset avait de la difficulté à rejoindre les deux bouts. Cette somme pourrait représenter le salaire de près de 25 jours de travail. Car Philippe Orry,

²¹ Gençay BMS 1703-1713 P47/64

contrôleur général des finances de 1730 à 1745, fixe la journée de travail d'un journalier à 8 sols, une moyenne entre le tarif d'une journée d'été et une d'hiver²².

« Autrefois, la pauvreté ne permettait pas à certains habitants de s'acheter du pain tous les jours. C'est pourquoi chacun fabriquait sa propre pâte avec ses ingrédients et l'on se rendait au four commun pour la faire cuire. Un homme, que l'on appelait le « fournier », était chargé de cuire les pains et on le payait pour cela. Ce four servait aussi à cuire la pâtisserie pour les jours de fête ou même la viande et les plats perfectionnés.

*Le boulanger, quant à lui, fabriquait différents types de pains. Les miches et les couronnes étaient plutôt destinées aux campagnards qui ne venaient pas tous les jours, alors que les citadins préféraient les pains longs, les flûtes et les viennois qui se gardaient moins longtemps ».*²³

Qu'est-ce que le Palateau, lieu où habite Marie Croiset?²⁴ C'était autrefois une simple borderie avec jardin, vigne et pré. Aujourd'hui, c'est l'emplacement d'une imposante maison construite à la fin du XIXe siècle qui est situé dans l'angle formé par la rue du même nom et le Chemin Brun.



Un acte passé le 21 mai 1738, donne une description de l'endroit :

²² tiré de Revue historique du Centre-Ouest, Tome III, 1e semestre, 2004, éd. Société des Antiquaires de l'Ouest, p 135-136

²³ Almanach du Terroir : Poitou 2003 . -- Paris : S.E.P.P., 2003. -- p. 84 . -- ISBN 2951763417

²⁴ La grande partie qui s'en suit, provient de Monsieur Jean-Jacques Chevrier.

la borderie vulgairement appelée le Palasteau, situé près le bourg de ce lieu, en cette cour, consistant en une maison, jardin, vigne et pré, charrières, entrées, issues et généralement tout ce qu'y en dépend, les preneurs devront faire un fossé le long du chemin, devant la vigne dud. Palasteau, de profondeur de trois pieds et demy à cinq de largeur, et d'y planter un buisson à leurs frais...



Les terrains du Palasteau descendaient jusqu'à la rivière et au lieu appelé la Croix Pierre, où se réunissaient la bachellerie.

Dans le prochain chapitre, nous expliqueront ce qu'est la bachellerie et la Croix Pierre.

Une borderie est un petit domaine rural, propriété généralement d'une personne notable. À Gençay, les marchands ou les aubergistes, ayant les moyens de se l'acheter, en avaient une ou plusieurs à proximité. Jean Chebroux, fils de Marie Croizet en possédera une. Ensuite, par bail, le propriétaire y installait un bordier qui allait en exploiter les terres. Les biens issus de la terre sont dans la plupart des cas répartis moitié-moitié entre le propriétaire et le bordier. Les récoltes étaient partagées au boisseau en ce qui concerne les céréales, à la poignée en ce qui concerne le chanvre et le lin, à la **palissàie** (contenu d'une grande corbeille en paille appelée **palisse** ou **paillisse**) en ce qui concerne les fruits. Parfois le bailleur (le propriétaire) mettait au service du bordier une charrette avec deux bœufs et quelques moutons, mais tout ça était comptabilisé en fin d'année. De plus, le bordier devait donner quelques petites redevances appelées "menus suffrages" sous la forme de quelques poulets, un ou deux chapons, une oie grasse, quelques fromages frais et ce, à différentes époques de

l'année comme la Notre-Dame de Mars, la Saint-Jean-Baptiste, la Saint-Michel, la Saint-Martin, Noël...

Comment pouvait être le logement de Marie Croizet?

Voici deux photos, la brande et une maison issue de la brande :



La brande est la grande bruyère à balai (Erica Scoparia). Ensuite, dans les sous bois on trouve à ses lisières seulement, l'ajonc d'Europe, qu'on nomme **l'ajhun batard**, l'ajonc nain qu'on nomme **ajhounét**, le genêt qu'on nomme **balae** ou **jhence**, la fougère qu'on nomme **faujhère**, et une bruyère de petite taille qu'on nomme, **brjhote** ou **brjhasse**, qui donne du très bon miel...

La photo de droite est une **lojhe en brande**. C'est une construction végétale à partir de la brande fixée sur une armature de perches de bois. A l'époque des Chebroux à Vernon, Gizay, Saint-Maurice et Gençay le pays était couvert de brande. Nos ancêtres ont forcément exploité, travaillé dans la brande et certainement construit ce type de cabane. Encore aujourd'hui, nous pouvons en observer; monsieur J. J. Chevrier en a vu une, de grandes dimensions, une quinzaine de mètres de longueur sur 4 à 5 m de hauteur.

La cabane de la photo est une maison importante, à la construction plus soignée que celle des fermes ou des borderies. Nous pouvons encore la voir au centre du village de la Liardière avec un beau porche en pierre à l'entrée de la cour. Maison noble car elle percevait des droits sur les récoltes, sur les vignes. Elle était gérée par un fermier qui s'occupait de faire rentrer toutes les redevances pour son maître.

Le 17 novembre 1710 à Gençay, Marie Croizet se marie de nouveau *ont été conjoints en légitime mariage... gabriel raïmon âgé de vingt cinq ans & marie croiset âgée de quarante ans, ont été témoins jean croiset et marie raïmon.*

Au cours des années 1680-1715, divers évènements prennent place outre-mer. En 1690, lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), le général Phipps assiège la ville de Québec. Le gouverneur, Louis de Buade, comte de Frontenac lui répond alors par son retentissant : « Je répondrai par la bouche de mes canons ». En 1696-1697, Pierre LeMoyne d'Iberville, à bord du **Pélican**, guerroye glorieusement à Terre-Neuve et à la baie d'Hudson.

En 1711, au cours de la guerre de Succession d'Espagne (1701-1713), l'amiral Walker avec sa flotte met le cap sur Québec. Malheureusement pour lui, une partie de sa flotte se fracasse sur les récifs de l'Île-aux-Œufs, près d'Anticosti. « *C'est à la suite de l'invasion ratée de 1711 que l'on a donné à l'église sise à la Place royale, dans la Basse-Ville de Québec, le nom de Notre-Dame-des-Victoires.* »²⁵ En 1713, suite à cette guerre d'Espagne, le roi Louis XIV cède à l'Angleterre Terre-Neuve, la baie d'Hudson et l'Acadie. En 1715, Louis XIV, le Roi-Soleil, s'éteint; son arrière-petit-fils accède au trône sous le nom de Louis XV.

²⁵ René Chartrand, ; Serge Bernier. – **Patrimoine militaire canadien : d'hier à aujourd'hui.** – Montréal : Art Global, c1993-c2000. – v. 1. – p. 105-106

Chapitre 5 : Jean Chebroux (1695 - 1743)

Jean Chebroux, le père de Jean-Baptiste, naît le 18 juillet 1695 à Saint-Maurice-la-Clouère. Il est le quatrième enfant. Son acte de baptême se lit comme suit :

*Le dix huit jour de juillet mil six cent quatre vingt quinze a été baptisé par moy soussigné **jean** fils de **jacque chebroux** et de **marie croiset**, ses père et mère, a été parain **jean pinot** et **maraine marie anne nicolas** de la paroisse de **st maurice**.*

Il passe sa petite enfance à Saint-Maurice-la-Clouère jusqu'en 1700, puis à La Liardière jusqu'au décès de son père. Par la suite, durant son adolescence, il habite au Palateau.

Anecdotes sur le climat

À l'âge de onze ans, Jean Chebroux devint orphelin de père. Deux mois après le décès de Jacques, son père, une chaleur accablante prend place. Le curé de Gentillé écrivit :

Le mardi dix neuf juillet 1707 il fit une chaleur si grande que quantité de personnes en furent étouffées en différents endroits et furent trouvées mortes dans les champs. Le même sort arriva aussi à des chevaux qui traînoient des charettes dans l'une desquelles un homme revenant d'Ecueillay fut trouvé mort. Les poires et les pommes cuisirent dans les arbres par le costé qui étoit exposé au midi et couchant. Le jour précédent et le suivant furent aussi très chauds, mais de beaucoup moins que le mardi. Le temps étoit clair et serain sans être agité d'aucun vent.²⁶

Jean survit à la famine qui suivit la récolte très médiocre de 1708 au cours de laquelle on ne ramassa que « la moitié d'une année commune ».

L'hiver qui suivit fut horrible, à tel point que deux curés ressentirent le besoin d'en parler. Le curé de Saint-Saturnin-de-Poitiers inscrivit dans son registre paroissial à la fin des enregistrements de 1708 :

L'année suivante 1709 fus nommée année du grand hiver, un froid affreux commença le 6^e janvier et dura 2 mois et demy sans discontinuer qui fis mourir tous les noyers, fendis les arbres les plus durs, glassa les rivières les plus rapides de la superficie jusqu'au plus profond, les vignes et les froments furent entièrement gelés, mais on serva de la boullange au mois de may qui produisit en telle abondance quelle suffit pour nourrir tout le monde. Ce grand hiver demeura longtemps en mémoire.

²⁶ <http://www.francegenweb.org/~sitesdgv/37/?id=archives> 16 sept 2010

Au printemps, le curé de Pamplie écrivit dans la marge du registre paroissial :

l'arrivée du printemps ne fait pas sentir cette année cy comme les autres l'agrément qu'on aurait coutume d'y trouver il n'est pas accompagné comme à l'ordinaire de la douce harmonie du chant des petits oyseaux parce que ils sont presque tous morts par la rigueur et la longueur de l'hiver²⁷. Jean et tout le monde remarquèrent ce printemps terne et silencieux.

Le 9 juin 1709, l'intendant Roujault dresse ce tableau désolant :

« Le Haut-Poitou est très maltraité; quant aux froments on peut presque dire qu'il n'y en a point du tout... Il y a beaucoup d'endroits où les seigles sont gelés; dans beaucoup de cantons il n'y aura que le quart ou moitié d'année au plus de seigle. Noyers, amandiers, châtaigniers, tout est gelé et n'a plus d'espérance; les vignes sont aussi gelées partout²⁸. »

Son instruction²⁹

Il est possible de croire que Jean Chebroux a reçu son instruction à Saint Maurice de la Clouère de la famille Gouault. Plusieurs membres de cette famille se spécialisaient, si l'on puis dire, dans ce domaine. Lorsque son père déménagea à La Liardière, l'unique village de Gençay, Jean pouvait continuer ses études à Saint-Maurice puisque la distance entre les deux localités est relativement courte.

En 1709, un Gouault sauta par-dessus la rivière, et vint s'établir à Gençay. Voici les circonstances de la venue à Gençay d'un précepteur à la jeunesse :

Le 27 octobre 1709, une nouvelle décision, très importante, était prise au devant de la grande porte et principale entrée de l'église de Notre-Dame de Gençay, issue de la messe paroissiale, par Laurent Pichon, syndic perpétuel de la paroisse qui au son de la cloche en la forme ordinaire avait convoqué et fait assembler les habitants [...] pour délibérer conjointement ensemble de la proposition faite par René Gouault, précepteur de la jeunesse, natif du bourg de St Maurice [...] de quitter le bourg de St Maurice, pour venir demeurer en icelui lieu de Gençay pour y faire la même fonction de précepteur de la jeunesse qu'il fait et exerce audit St Maurice depuis quelques années, sy l'on veut le garantir, à l'avenir et pour toujours, tant et sy longtemps qu'il exercera en ce dit lieu, lad. qualité de précepteur de la jeunesse, d'estre collecteur et, des autres charges publiques de lad. paroisse ensemble, de ne

²⁷ Archives départementale des Deux-Sèvres →registres paroissiaux→PAMPLIE 1630-1750 BMS p. 229

²⁸ **La Vienne de la préhistoire à nos jours**, éditions Bordessoules, 1986

²⁹ De Monsieur Jean-Jacques Chevrier

le taxer aux roolles des tailles annuellement, qu'à la somme de cinq sols et, à proportion des aut. impositions venues et à venir, en luy payant et rétribuant en outre, pour chacun de ceux qui seront envoyé à son école, soit garçon ou fille, savoir, jusques au commencement d'écriture, par mois, cinq sols, et du jour où ils commenceront à écrire, dix sols, aussy par chacun dit mois, tendant qu'ils iront à son école [...]

Les habitants qui composent la plus seïne et maieur partie de la paroisse, en présence du sieur Bonnet, prêtre curé se sont retrouvés ce samedi pour délibérer. Étaient présents :

messire Louis Gouillé, sieur de la Millyère, sénéchal, René Dupuis, greffier et notaire, M^e Nicolas Chauvineau l'esné, aussy no^{re} de cette cour, René Imbert, René Couturier, Pierre Courtois, Jacques Gastelier, Pierre Courtois, Georges Mallarmé, Jean Couvertier, Jean Fevrier, Jean et François Neveux, Généreux Naslet, François Phelipon, Marc Petit, Jean Bordage, Sébastien Fredoc, Charles Hilleraïn, Pierre Barrault, Jean et Louis Laclouère, Jean Luret, Jean Pelletier, François Babaud, Claude Camin, Laurent Charier, François Massigné, François Bry, Maurice Bertrand, Charles Arlot, Jean et François Artus, Jean Croizet et autres qui,

après avoir murement refleschy sur les susdittes propositions à eux faïttes par ledit Gouault et, en ce faisant, considéré que depuis très longtemps, il n'y a eu au dit lieu de Gençay un précepteur de la jeunesse, que par ce moyen, la jeunesse en souffre considérablement pour son éducation, qu'il est important au public d'y pourvoir promptement afin d'y en establir un le plus promptement que faire se pourra et, finalement, qu'ils estiment tous, en général, de recevoir les propositions dudit Gouault qu'ils connaissent estre de bonne vie et mœurs, et capable de cet employ, et de fait, les ont reçues et reçoivent, [...]

Jacques Gastelier était maréchal et l'époux de Jeanne Camin, veuve en premières noces de François Cherreau, serrurier, le couple habitait une maison proche de l'église et de la Maison de La Chabanne. Le 8 octobre 1719, Jacques Gastelier était *gisant au lit malade, ataqué d'une paralizie sur la partie dextre*, et dictait son testament à maître Pierre Petit, en faveur de Gabrielle Camain, *sa niépce* qui était dans sa maison, lui accordant ses bons traitements et amitié et le servait en son commerce de marchand depuis cinq ans. Cette dernière, sous l'autorité de son oncle, épousera en 1720, Jean Brangeard, marchand, fils de Sébastien

Brangeard, marchand et huissier, demeurant paroisse Sainte-Radegonde à Poitiers, et de Renée Massé.

Jean Couvertier était marchand et l'époux de Marguerite Moreau.

Jean Fevrier était l'époux de Renée Duchesne ; le couple habitait *une maison ayant vue sur la halle* en compagnie de leur gendre Pierre Chaumé, charpentier qui avait épousé Charlotte Fevrier, leur fille, dont il était veuf.

Jean Neveux était marchand et l'époux de Jacquette Chandor. Il était le beau-frère d'Etienne Gardien, meunier, qui avait épousé Marie Chandor, sœur de Jacquette.

Généreux Naslet était huissier royal, époux de Marie Boisseau, et le couple demeurait en *une maison ayant vue sur la halle*. Une fois veuve, Marie Boisseau partira demeurer à Charroux.

François Phelipon était sargier et l'époux de Marie Vaillant. En 1708, il maria Jeanne, sa fille avec Antoine Espeaux, sargier, fils de Jean Espeaux, fermier de la prévôté de Gençay et de Perrette Grémillon.

François Massigné était sargier et l'époux de Marguerite Laclouère.

François Bry était journalier, veuf de Françoise Teillé et en 1720, épousait Marguerite Laclouère, fille de Jean Laclouère et d'Elisabeth Minois.

Sa jeunesse

Entre 1707 et 1717, Jean Chebroux participa à une fête de la jeunesse nommée les Bacheleries de Gençay³⁰. Depuis 1568, cette fête a lieu annuellement. Elle est permise par le seigneur de Gençay. Ce dernier offre l'hébergement au lieu dit la Chambre au roi, l'autorisation de pêcher et de chasser sur ses terres, et octroie aux organisateurs la perception de taxes afin de financer ces festivités (nourriture et vin).

Puisque le déroulement de cette fête est très bien connu, nous savons ce qu'a vécu Jean Chebroux au cours de ces journées. Brièvement, leurs activités consistent à danser, à chanter, à boire du vin, à manger ainsi qu'à assister à deux reprises à un culte religieux.

Le dimanche après-midi de la Pentecôte, au son des cornemuses et hautbois, les bacheliers et les bachelières, soit les jeunes hommes et les jeunes filles de Gençay se rassemblent « soubz votre **haale** » et se dirigent à la Croix pierre, près de Saint-Maurice, pour se choisir un roi et une reine. Jean Chebroux avec ses compagnons élisent Nicolas Petit *Roy des bacheliers et bachelières de la vicomté de Gençay*.

³⁰ Monsieur Jean-Jacques Chevrier m'a transmis un document de travail référant aux années de 1619, 1647 et 1655 dont j'ai tiré un texte.

tel que mentionné dans son contrat de mariage, daté du 22 janvier 1713. En 1733, ce Nicolas Petit deviendra le beau-père de Jean Chebroux.

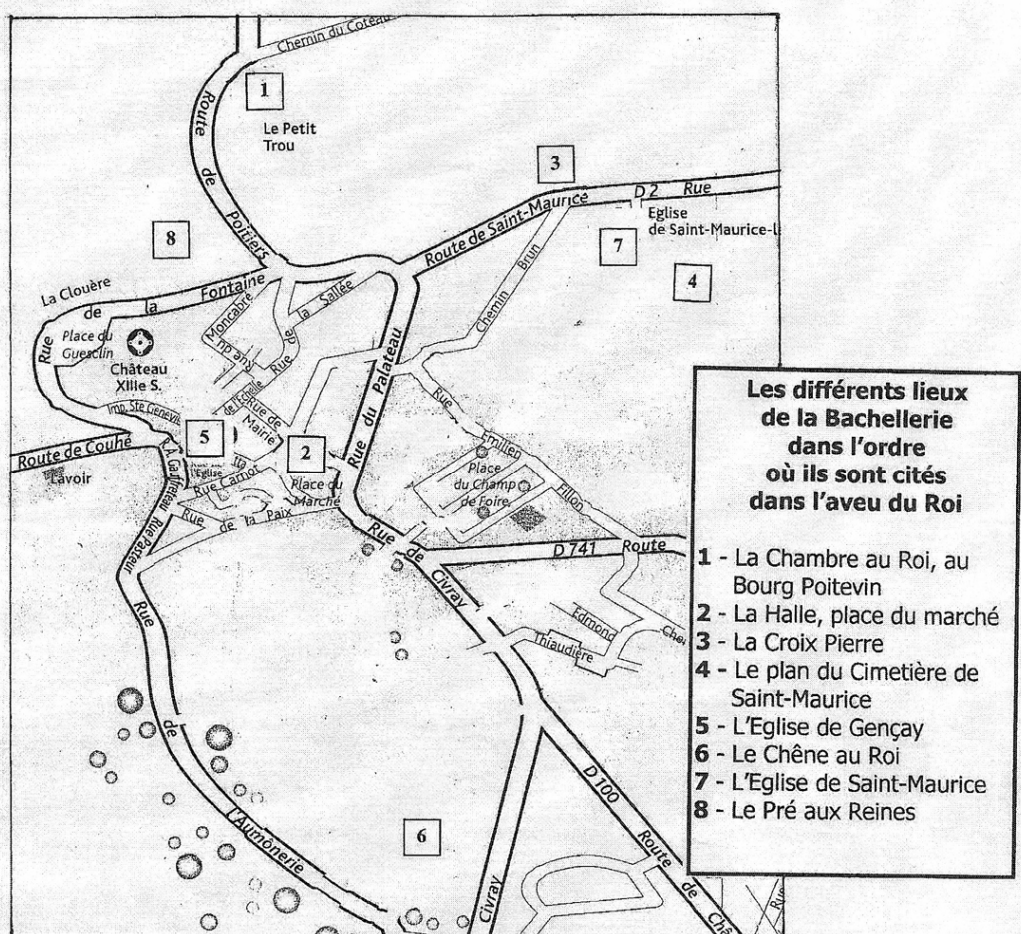
« et de la **Croix Pierre** vont tous en certain canton (lieu) près le **cimetière de St-Maurice**, pour y dancer et où est dû par le Roi quatre pots de vin, et par la Reine et filles neuf chansons ;

et du dit canton s'en vont en un endroit appelé la **Chambre au Roi**, sise au **bourg Poitevin**, où est dû semblable devoir par le Roi et la Reine ;

et du dit lieu retourner en ladite ville de Gençay, passer par la grande ruhe de Gençay et suivre les mesmes cantons, et s'en vont en **l'église de Gençay** ouïr Vêpres,

et après au chêne appelé le **Chêne au Roi**, près **l'Aumônerie**, où est dû pareil devoir par les Roi et Reine, savoir, est quatre pots de vin et neuf chansons ;

Et ce rendra ladite Communauté soubz la dite **haale** pour continuer les dites dances, notes et chansons, jusqu'à la nuit et tant qu'il plaira aux dits bacheliers.



le lendemain dudit jour qui est le lundy, ledit roy de ladite Communauté est tenu et doit se préparer avecq lesdites filles pour assister à la procession générale faite par les Curez de Gençay et St-Maurice

*Ensuite d'aller dancer en une pièce d'un pré tenu de Gençay, appelé vulgairement et de toute ancienneté le **Pré aux Reines**. Auquel pré est dhue (dû) neuf chansons redites par trois fois, et quatre pots de vin et pour douze deniers de pain.*

*Ce fait, ladite Communauté doit aussy aller en ladite **Chambre au Roi** y dire neuf chansons et neuf notes dites par les dites filles, où il est aussy dheue (dû) quatre pots de vin et pour douze deniers de pain.*

*Et de ladite Chambre au Roy se transportera ladite Communauté soubz la **haale**, retournant par les mesmes cantons et rues, continuer les dites dances qui ce feront tout le reste du dit jour.*

Plus, le dit Roi et Communauté les dits jours de Lundi, Mardi et Mercredi, de la Pentecôte, à tout et tel droit de juridiction que le dit sieur de Gençay avec droit de pêcherie en ses eaux du dit lieu, toutefois à tramail seulement, sans y mettre aucuns engins dormans, et chasser en vos bois et gairaines (garennnes) et autres endroits de votre dite baronnie. (C'est en 1655 que la Baronnie de Gençay fut érigée en Vicomté).

Et le tout sans que ce face et ne se commette aucun acte d'ostilité, ne permettre être porté aucunes armes offensibles ou deffensible. »

Que reste-t-il aujourd'hui, de ce circuit festif?

Le bourg Poitevin (où était la Chambre au Roi), c'est l'entrée nord de Gençay: il n'y a plus les mêmes maisons, mais le site conserve le nom de "Petit Trou", comme à la fin du Moyen-âge.

Le Château est toujours à la même place, même s'il est en ruines.

En face du château, le Pré aux Reines, de l'autre côté de la rivière, est devenu le parc du Château de Galmoisin. On y voit des moutons, et de plus en plus de biches et de chevreuils.

Le chêne appelé le Chêne au Roi, près de l'Aumônerie, n'est plus un souvenir. Quant à L'Aumônerie, à l'entrée sud de Gençay, elle a disparu. Il ne reste que la rue L'Aumônerie. C'est une des plus anciennes voies, que devaient emprunter les pèlerins en route vers Saint-Jacques-de-Compostelle, en Espagne.

La Halle est toujours là, sous une architecture triomphale de la fin du XIXe siècle.

"La Croix Pierre" désigne le carrefour qui sépare les bourgs de Gençay et Saint-Maurice. Avant de passer la rivière (La Clouère), il y a une croix de "mission" (années

1950). C'est là qu'on organisait de grandes fêtes collectives attestées dans les archives, avec musiques à danser et mise en perce d'une barrique de vin pour le peuple. Tel que, *le 16 Août 1121, le seigneur de Gençay tenait un de ses plaids « à la Croix pierre où le sermon du dimanche des rameaux avait coutume d'être donné »*. Et le dimanche 9 octobre 1791, les habitants de Gençay et Saint-Maurice s'assemblaient en ce même lieu de la Croix pierre autour d'un feu de joie allumé à l'occasion de la proclamation de la Constitution française de 1791. Aujourd'hui, "La Croix Pierre" n'est pas un toponyme usité. Il l'a été (dans les archives) jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, quand on y organisait des fêtes pour les "Saint Charles" ou "Saint Louis" (les rois de France). Le lieu n'a plus la même configuration "ouverte": le passage sur la Clouère a été considérablement raccourci, et les terrains ont été clos de murs. Il ne reste que le carrefour proprement dit, qui ne porte plus de nom, entre la rue principale et le "Chemin Brun", ainsi dénommé vraisemblablement parce que c'était un passage sombre très arboré.

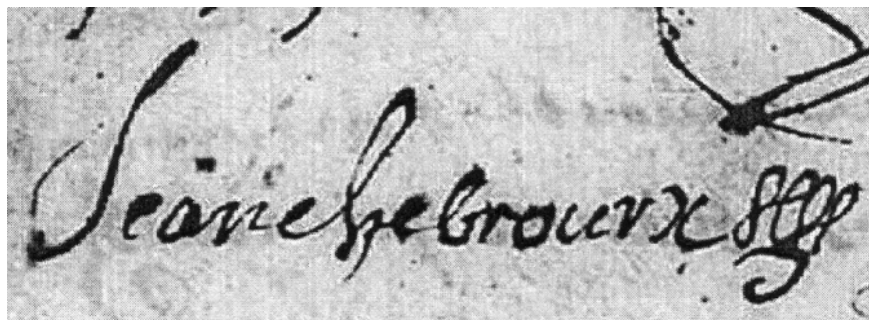
Dans le Centre-Ouest de la France, on a localisé 59 Bachelleries; de ce nombre, 19 sont dans le département de la Vienne. Celle la plus proche de Gençay est à Lusignan³¹.

Ici, prend fin le texte concernant les Bachelleries. Jean Chebroux vécut d'autres évènements, les voici.

Le 28 juin 1711, Jacques Chebroux, l'aîné de la famille, épouse Renée Rousseau à Saint-Maurice-la-Clouère. Ses frères et sœurs assistent au mariage. Jean est alors âgé de seize ans.

Tous les évènements ci-dessous se déroulent à Gençay, à moins d'avis contraire. De même, les distances citées réfèrent à Gençay.

Le 5 avril 1716, Jean Chebroux est parrain de sa nièce Marie, fille de Jacques Chebroux et de Renée Rousseau. C'est notre premier document portant sa signature.

A black and white photograph of a handwritten signature in cursive script. The signature reads "Jean Chebroux" followed by a stylized monogram or flourish. The ink is dark on a light, textured background.

³¹ Pellegrin, Nicole. -- Les Bachelleries : Organisations et fêtes de la jeunesse dans le Centre Ouest : XVe-XVIIIe siècle. -- Poitiers : Société des Antiquaires de l'Ouest, 1982. -- 400p.

C'est l'unique fois où il signe en y inscrivant son prénom. Notons la fioriture à la fin de son nom.

Le 27 octobre 1717, devant maître Chauvineau, notaire à Gençay, Jean Chebroux passe son contrat de mariage avec Jeanne Barbotin. Ce document est aujourd'hui retiré de la consultation publique dû à son état de détérioration. Le contrat de mariage notarié se développe au XVII^e siècle. Le notaire constatait l'apport matériel et financier des deux familles des jeunes époux, afin d'éviter par la suite toute mésalliance ou litige. Le contrat de mariage précisait également la répartition des biens des mariés en cas de veuvage.

Le mercredi 1^{er} décembre 1717, *jean chebroux*, âgé de vingt et un ans..., épouse *Jeanne Barbotin*, âgée de dix neuf ans. La signature de Jean Chebroux est semblable à celle ci-dessus.

The image shows a close-up of a handwritten signature in a historical document. The signature is written in a cursive script and reads "Chebroux Jean". Below the name, there is a date "le premier decembre mil sept cent dix sept" and a location "Gençay". The signature is followed by a flourish and the word "notaire".

veu la permission de monseigneur D[...?] en datte
du premier decembre mil sept cent dix sept siné [signé] jean claud
evesque de poictiers de mandato ba [...?] les publications
et consantement de mr guinard [Guignard] curé de st porchaire
de poictiers en datte de vingt quatre novembre de la
meme année ont esté consjonts en legitime mariage
toutes les ceremonies de nostre mere l'eglise observées

*jean chebroux aagé de vingt et un an avecque
jeanne barbotin aagée de dix neuf ans ont esté
presents marie chartier tante, gabriel raismon,
jean croixzet, françois croixzet et austres qui ont declarer
ne scavoir signer et les souscripts avecque moy soussignés.*

*Chebroux jean croizet françois croizet
Bonnet curé*

Le nom complet de l'évêque de Poitiers (1702-1730) est Jean-Claude de La Poype de Vertrieu. Heureusement nommé dans l'acte que par son prénom.

François Guignard fut curé de l'ancienne paroisse Saint-Porchaire de Poitiers.

Quant à mandato ba... serait une expression latine référant à un mandat.

Jeanne Barbotin serait née le 22 décembre 1698 à Verrières. Cette date correspond à celle donnée lors de son mariage. Elle serait alors la fille de Pierre Barbottin et de Marie Boucault, qui se marièrent le 28 janvier 1698. Son père décède en 1703. Sa tante Marie, fille de Jean Barbotin et de Jeanne Lhuillier, épouse en 1707 Jean Brangier. Ce dernier est sergent royal, tout comme son père, Jean Brangier.³² C'est probablement par son intermédiaire que Jean Chebroux entre dans la maréchaussée.

Généalogie de Jeanne Barbotin

1 Jeanne Barbotin

parents

2 Pierre Barbotin mariés le 28 janvier 1698
Né le 2 décembre 1675 à Beaumont, s. le 15 janvier 1703 à Verrières (25 ans)

3 Marie Boucaud à Verrières (Vienne)
Enfants : Marie 1700, René 1702 (il a vécu que 3 jours) nés à Verrières

grands-parents

4 Jean Barbotin mariés le
Né vers 1655, s. le 16 octobre 1710 à Verrières, âgé de 55 ans, garde des bois.

5 Jeanne Lhuillier à ?
Enfants : René 1678, George 1682, Pierre 1685 tous deux nés à Andillé, Marie 1688 à Verrières. Cette dernière épouse Jean Brangier le 30 août 1707 à Verrières.

6 René Boucaud mariés le 25 octobre 1671
né vers 1645, décédé le 16 mars 1705, Verrières

³² Sépulture de Jean Brangier, le 24 août 1718, à Magné, 70 ans, sergent royal & notaire de la terre de Gençay, veuf de Jeanne Dardeau, présent, Jean Branger, aussi sergent royal, son fils.

7

Jean Chebroux à la maréchaussée

Jeune homme, Jean Chebroux devient sergent royal. Cette profession est comparable à un agent de police de nos jours. Il était chargé de faire appliquer les sentences de justice. Pour devenir sergent royal, Jean Chebroux devait acheter sa charge au roi après un bref examen de ses capacités : savoir écrire, du moins un peu, et être un bon catholique!

Pierre Imbert, sénéchal de la vicomté de Gençay, fut le grand patron de Jean Chebroux jusqu'à son décès le 27 février 1741.



La tenue prescrite par l'ordonnance du 16 mars 1720 comprenait :

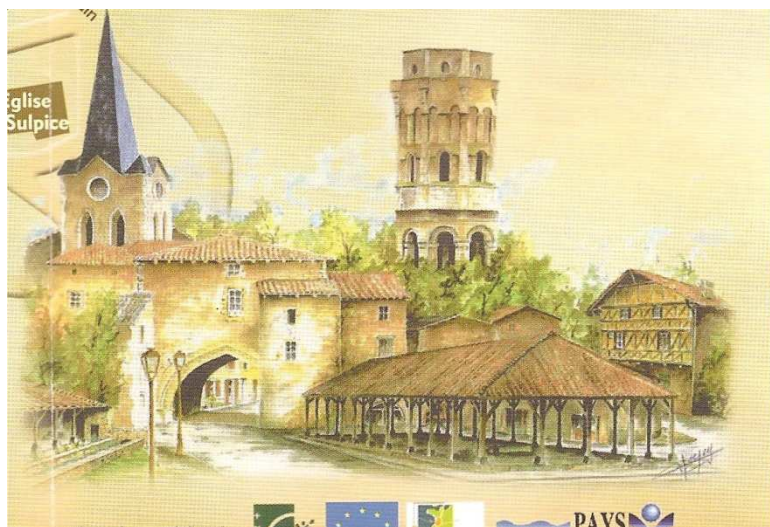
« Justaucorps de drap bleu, doublure et parement rouges, boutons façon d'argent; aiguillette de soie blanche; bandoulière et ceinturon de buffle bordés d'un galon d'argent; bottines à boucle de cuivre, chapeau bordé d'argent. »³³»

Monsieur Jean-Jacques Chevrier, historien de la région de Gençay, nous reporte ce fait divers. Le dimanche 12 mars 1724, à Gençay, des individus s'en prenaient aux bancs des marchands qui étaient sous les halles et en brisaient un certain nombre.

Suite à cet incident, le sénéchal de Gençay enregistrait le lundi 5 juin 1724 la déposition des témoins. L'un d'eux, Jean Chebroux, sergent en cette cour, prend la parole et rapporte les faits qu'il a vus. Il *dépose qu'il y a environ deux à trois mois, ne se souvenant pas précisément du temps, qu'estant couché dans son lit, il entendit faire du bruit soubs la halle de ce lieu, et comme la chambre où il couche a une fenestre qui a veüe sur la dit halle, il se leva pour voir quis*

³³ <http://marishka-moi.over-blog.com/article-20927897.html> 5 novembre 2016

se faisoit, et appercent le nommé Nicolas Petit, fermier ³⁴ de la prévosté de ce lieu (Nicolas Petit habite la conciergerie de la prison), qui avoit une chandelle en sa main et emportoit des aix (il faut lire ais, désignant une planche de bois) sur son espaule, après qu'il fut levé le lendemain, estant party dans la rue, il apprit que les bancqs dessous la ditte halle avoient esté casséz et que le dit Petit, qui en est fermier, ayant ouy le bruit, y estoit accouru et avoit obligé ceux qui les cassoient de se retirer, et avoit amassé les morceaux d'aixs et les avoit emportés chez luy, dit aussy le déposant, qu'il y a environ quinze jours, estant sous la halle, il appercent le nommé Geoffrion qui avoit dispute avecq le nommé Aucher, journallier, et s'estant pris au collet, le nommé Feuvrier vient pour déffendre Aucher, et après qu'ils se furent séparés, le déposant entendit que Geoffrion dysoit à Feuvrier qu'il avoit casé les banc de dessous la halle avecq le nommé Gattelier, serviteur de Chaumeron, et le lendemain, Geoffrion allant avecq le déposant pour labourer la vigne de sa maîtresse, il luy dit qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit peû pour empescher Feuvrier et Gattelier de casser lesdit bancs, et qu'ils leur avoit bien dit qu'il leurs en arriveroit du chagrain.



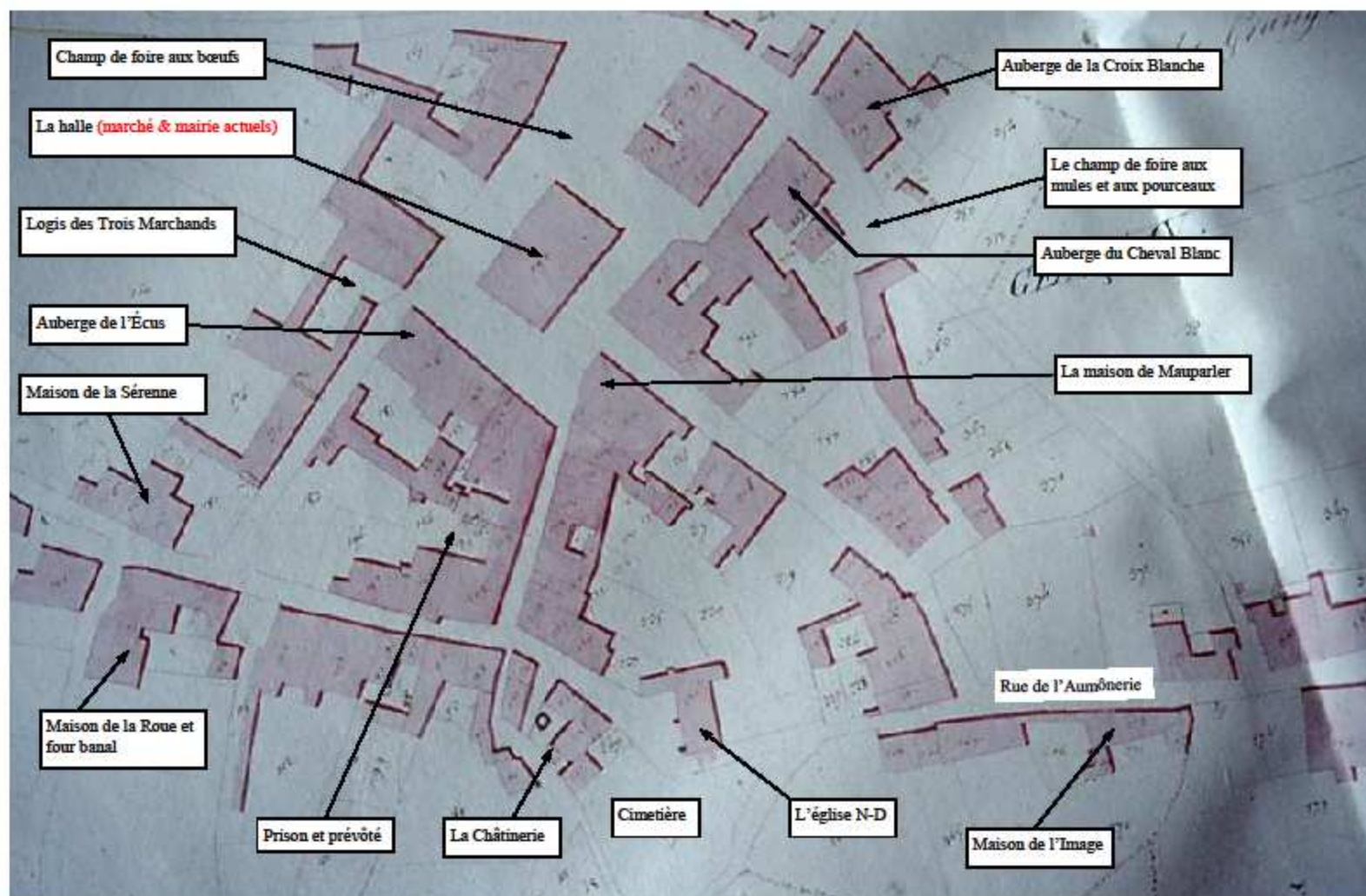
³⁴ Celui qui loue à ferme une exploitation



Selon le devis de démolition conservé aux archives municipales de Gençay, les anciennes halles de Gençay devaient être semblables à celles de Charroux (25 km au Sud). Les halles de Gençay étaient un espace dallé. La charpente était de poteaux de bois reposant sur des dés de pierre. La couverture était en tuiles rondes dites « tige de botte » (romanes) et la forme générale « à croupe », c'est-à-dire à pans coupés dans les extrémités. Elles étaient ouvertes de tous les côtés. Les halles étaient ceinturées d'un petit mur de 50-60 cm de haut, recouvert de pierres plates. Ce muret avait évidemment des ouvertures pour permettre le passage des gens³⁵.

³⁵ Information transmise par : Monsieur Pierre Chevrier, agent culturel de la commune de Gençay à sa retraite

Le bourg de GENCAY au 18^{ème} siècle



L'organisation administrative de Gençay

Avant de présenter l'acte qui suit, je vais vous le transposer dans une terminologie plus actuelle. Le premier ministre de Brilhac demande à son ministre des finances Polasqui d'octroyer la perception des droits de passage à ses fonctionnaires, la famille Petit.

Ces derniers devront verser 250 livres par semestre à l'état, et une fois par an, 6 langues de porc, et 6 livres au directeur de la sécurité (le sénéchal) ainsi qu'au directeur des finances (procureur fiscal).

Le 23 décembre 1708, Messire Georges Polasqui receveur du Château de Gençay, comme agent chargé de Messire Pierre de Brilhac de Nouzières, vicomte de Gençay, accorde à Marc Petit, tisserand et Marie Pilard sa femme et Nicolas Petit leur fils, aussi tisserand :

la prévousté et vigerie de Gençay, consistant en droits de péages des ponts et passages, droits de bans estant tant sous les halles du dit Gençay qu'au dehors d'ycelle, et ceux de la foire de St-Maurice,
pour sept années, la première à commencer *au jour de la feste de la Circoncision*
pour finir à *pareille et semblable feste,*
et pour la somme à verser chaque année de deux cent cinquante livres payables par quartier le premier au jour de feste de Nostre Dame de mars, le second à la Saint-Jean Baptiste, le troisième à la Saint-Michel et le quatrième au jour de feste de Noel.

Les preneurs donneront, au cours d'une période de sept ans à chacun jour et feste de Circoncision, six langues de pourceaux, plus, à meme date, la somme de douze livres, savoir six livres à M. le sénéchal de Gençay et celle de six livres restantes au procureur fiscal dudit lieu.³⁶

Qui sont ces gens en 1708?

Georges Polasqui, receveur du Château de Gençay, est *Pollonois de nation et naturalisé françois*. Il épousa en 1684 Élisabeth Barbade, *fille de feu Louis Barbade*, procureur fiscal du vicomté de Gençay, et de Marguerite Chauvineau.

Pierre De Brilhac, vicomte de Gençay, est un descendant de Pierre II De Brilhac de Nouzières. Ce dernier, seigneur de la Roche, acheta des héritiers de Jean VIII de Bueil, la terre et baronnie de Gençay. Louis XIV érigea en 1655 cette baronnie en vicomté. Étonnamment, il existe un lien entre le château de la Roche, sis à Magné, et le château Frontenac, sis à Québec. Ce lien consiste en l'Ordre de Malte. Charles-Huault de Montmagny était membre de l'ordre de Malte et apporta une pierre à Québec lorsqu'il

³⁶ Information transmise par : Monsieur Jean-Jacques Chevrier, historien de Gençay

occupa la fonction de gouverneur de la Nouvelle-France (1636-1648). Cette pierre gravée d'une croix de Malte fit partie du château Saint-Louis avant d'être utilisée pour le château Frontenac. Aujourd'hui, le propriétaire du château de la Roche offre une exposition de l'Ordre de Malte.

René Imbert, sénéchal de Gençay, est l'époux de Catherine Polasqui, fille de Georges Polasqui et de Marguerite Chauvineau.

Nicolas Chauvineau, procureur fiscal de Gençay, est le fils de Nicolas Chauvineau et de Marguerite Bergereau.

En 1724, Jean Chebroux côtoie ces gens.

Nicolas Petit, selon sa déposition du 5 juin décrite plus haut, est dit *fermier de la prévosté de ce lieu*, cela signifie qu'il habite à la conciergerie de la prison, sise en face des Halles, à l'angle des rues Place des Halles et Gambetta. Ce Nicolas est son futur beau-père. Parlant de prison, nous possédons un document signé par lui, daté du 27 août 1724, concernant *Jean Pressac, accusé, ... mis dans la pression et garde de Nicolas Petit, concierge en icelle, avecq deffance à luy de le laisser évader, sur les pennes que de droit.*

René Pichon est sénéchal de Gençay. Il s'occupe de l'administration judiciaire de la prison et il supervise la maréchaussée et, par conséquent, il est le grand patron de Jean Chebroux. Il sera parrain d'un de ses enfants.

Pierre Petit est le procureur fiscal de Gençay. Il est possiblement le frère de Nicolas car ce dernier a un frère du nom de Pierre. Ce Pierre est-il le procureur fiscal et aussi notaire? En effet, dans l'acte de son mariage aucun nom de parents n'est inscrit. Il n'existe aucun contrat de mariage, les témoins lors du mariage ainsi que lors du baptême de ses enfants font tous partie de la « haute classe », aucun n'est de la famille Petit.

Le mardi 10 décembre 1730, Jean Chebroux participe à une consultation populaire des principaux habitants de Gençay.

Ceux-ci sont convoqués par les collecteurs de tailles, réunis sous un syndic présidé par René Davion.

Maître Pierre Petit, notaire et procureur fiscal de Gençay, rédige dans un acte les faits afin d'entériner la décision.

À l'issue de la messe célébrée par messire Alexandre Suaudeau, prêtre curé de la paroisse de Gençay, René Davion syndic sonne la cloche de la manière accoutumée afin de rassembler les gens.

La question est celle-ci : *les collecteurs de tailles et autres subsides, doivent-ils inscrire au rôle des tailles de Gençay la métairie³⁷ de La Liardière et l'exploit de ses terres.*

³⁷ Exploitation agricole qui est louée.

Le rôle de tailles sert, en France, à déterminer l'impôt payé par les roturiers, les gens sans noblesse. La région de La Liardière, est le lieu où Jean Chebroux vécut avec son père Jacques, de 1700³⁸ à 1707.

Jean Chebroux appose sa signature sur l'acte ainsi que Nicolas Petit et bien d'autres.

Son premier mariage

De l'union de Jean Chebroux et de Jeanne Barbotin naissent six enfants :

Perrine *aujourd'hui 3 janvier 1719 est née et a été baptisé dans l'église de notre dame de gencay, perrine, fille de **jean chebroux** et de jeane barbotin, ses père et mère, ont été parrain pierre croiset et marraine perrine croiset qui ont déclaré ne savoir signer* Pierre et Perrine Croiset sont les enfants de Jean et de François Croiset, grands-oncles de Perrine Chebroux.

Marie *aujourd'hui 4 octobre 1721 ... parrain philippe guille et marraine gabrielle naphet...*

Jean *aujourd'hui 11 juillet 1723 ... jan, fils ... parrain jan brangier et marraine marie chauvineau* La signature de Jean Brangier ne correspond pas à celle du Jean Brangier, grand-oncle de l'enfant.

René *aujourd'hui 16 novembre 1725 est né et a été baptisé le lendemain ... parain ms rené pichon et renée imbert soussigné.* René Pichon est sénéchal de Gençay. Renée Imbert est la fille de feu René Imbert et de Catherine Polasqui.

Il est décédé le 13 février 1727 : *aujourd'hui 13 février 1727 est mort et a été enterré dans le cimetière de notre dame de gencay **rené chebroux** âgé de 15 mois.* Aucun parent n'est mentionné dans l'acte.

Renée *aujourd'hui sept novembre 1727 est née et a été baptisée le meme jour... fille de **jean chebroux** sergent royal et... parrain françois croizet et renée chillaud soussigné.* François Croizet est le grand-oncle de l'enfant, l'époux d'Andrée Dubreuil (mariés le 8 février 1707 à Saint-Maurice-la-Clouère). C'est la première fois que l'on mentionne dans les registres paroissiaux l'occupation de Jean Chebroux.

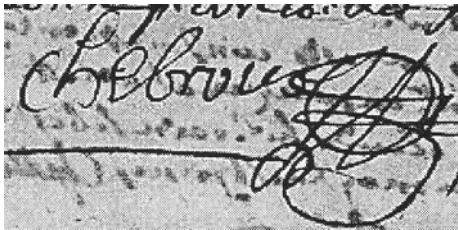
Elle est décédée le 4 juillet 1732 : *le quatorze juillet 1732 a été inhumée renée âgée de quatre ans fille légitime de **jean chebroux** et de jeanne barbotin.*

³⁸ Lors du baptême à Notre-Dame de Gençay de son 2^e enfant nommé Jean, pas notre ancêtre mais son frère, le 23 octobre 1700, Jacques est dit « *demeurant à La Liardière* ».

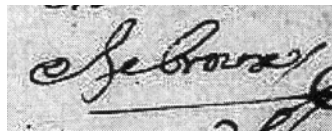
René aujourd'hui 9 juillet 1729 est né et a été baptisé le même jour... parrain ms René Pichon et damoiselle Radegonde Gaillard avec moy soussigné.

Outre les naissances de ses enfants, Jean Chebroux intervient dans divers autres événements.

Le 15 janvier 1720, il assiste au mariage d'Anthoine Sédillon et de Marie Martin. Puis le

A close-up of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature is 'Chebroux' with a large, ornate flourish at the end.

22 janvier, il est présent à celui de François Bry et de Marguerite Laclouère. La relation de Jean

A close-up of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature is 'Chebroux' with a large, ornate flourish at the end.

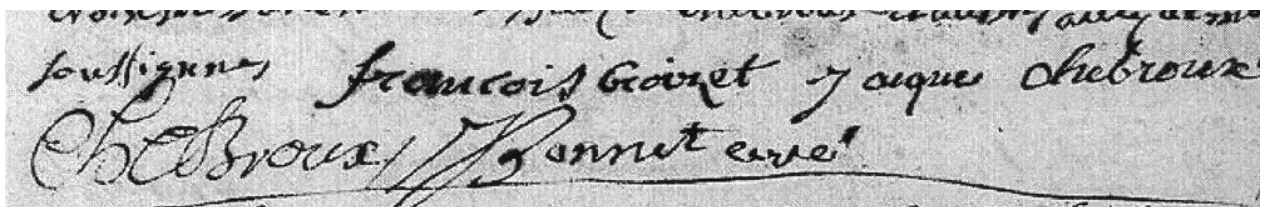
Chebroux avec ces couples est inconnue. Jean signe ces actes de mariage. La signature de

gauche ci-dessus est celle du 15 janvier, tandis que celle de droite est du 22 janvier.

Il est évident en observant les deux signatures ci-dessus ainsi que celle ci-dessous datant du 29 janvier que Jean Chebroux cherche une manière de signer. Celle de droite du 22 ressemble beaucoup à sa signature de 1716-1717, les fioritures en moins.

Le 23 janvier 1720, Jean Chebroux, sacristain est présent avec François Croizet, sabotier, Pierre Blu, cordonnier, François Pesrault, marchand, Nicollas Petit, geôlier, Anthoine Rudelin, marchand. Tous étaient parents paternels et maternels de Charles Proust, cellier (sellier, fabricant de selle; ce métier est intimement lié à celui de bourrelier), pour l'assister, lors du décès de ses parents François Proust et Anne Marie Imbert, et de l'inventaire effectué pour la succession.

Le lundi 29 janvier 1720, Thérèse Chebroux épouse Charles Proust. À cette occasion ses frères Jean et Jacques ainsi que son oncle François Croiset signent l'acte.

A close-up of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature is 'Chebroux' with a large, ornate flourish at the end. Above it, the names 'François Croizet' and 'Jacques Chebroux' are visible.

Le 23 octobre 1721 devant M^e Petit notaire à Gençay, Jean Chebroux, sacristain et Jeanne Barbottin sa femme, vendent à Martin Guerry, bourgeois de la ville de Poitiers, pour une somme de 150 livres, une borderie qu'ils possédaient au village de La

Coudralière, paroisse de La Chapelle de Morthemé, sise à 25 km au nord-est de Gençay. Une borderie est une petite propriété rurale exploitant un « bordier ». ³⁹

Le 5 janvier 1722, dans le Logis de la Grange de Thomassin, Jean Chebroux et François Guyon assistent le notaire Pierre Petit lors de la rédaction du testament de Marie Braudon âgée de trente cinq ans, femme de René Coudreau, journalier. *Tous estant au chevet de son lit, ... gisante au lit malade senne toutes fois par la Grace de Dieu d'esprit memoire et entandement.* Le 31 décembre, elle avait accouché d'un fils, René.

Le 18 mai 1724, devant M^e Petit, Marie Texier, veuve de défunt Jean Croizet vendait à damoiselle Catherine Polasqui, veuve de défunt messire René Guillart (et aussi de Imbert), la rente seconde foncière annuelle et perpétuelle de trois livres, *dhüe par chasqu'un an pour la feste de la St Michel (29 septembre), la dite rente dhüe par Jean Chebroux, sieur de La Cour,* rente due sur :

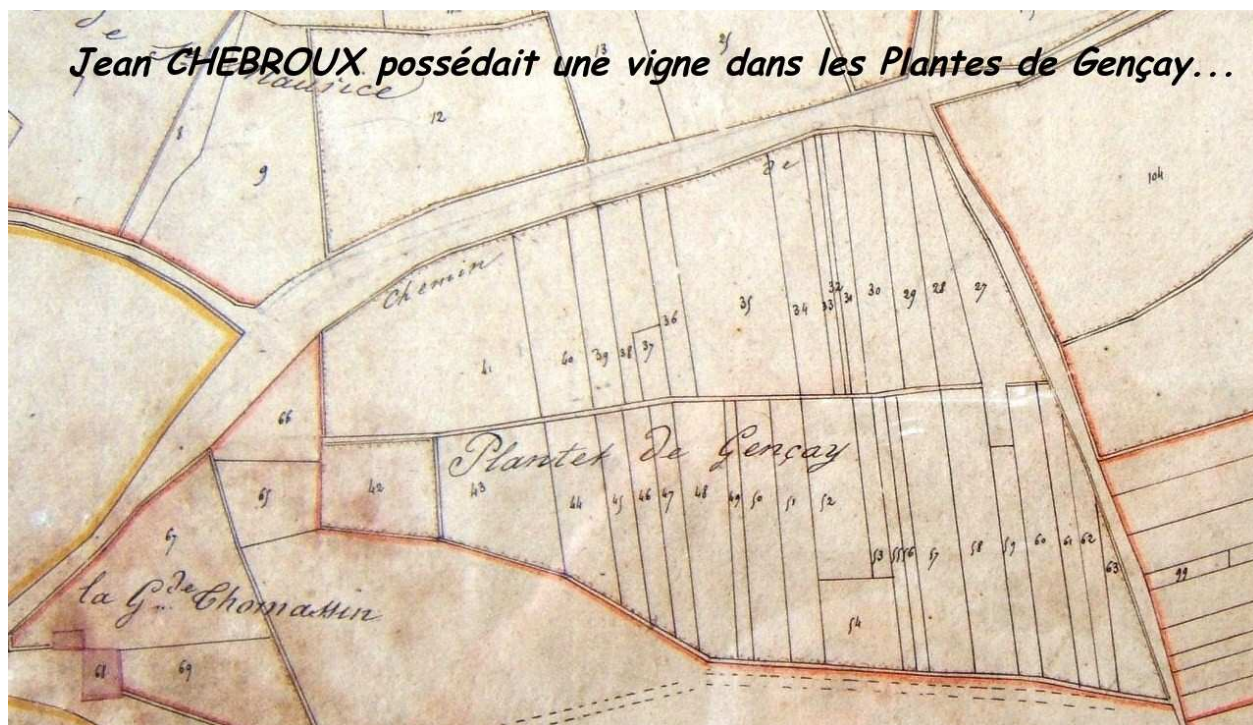
... la tour de Moncabret située au pres du Chasteau de ce lieu, avec chaume et les doües d'icelluy entre deux, touchant d'un costé au chemin comme l'on va de ce lieu à Poitiers, de l'autre costé comme l'on va de la fontaine quy est audessous dud. chasteau aussy a Poitiers a dextre, un petit pré en chaume entre deux, et d'un bout au pré des Pon(?) de la maison de la Roüe, le sentier comme l'on va de ce dit lieu aud. chasteau entre deux a dextre, la quelle ditte tour de Mon Cabret est a present edifiée en vigne et jardins renfermé de murs et buisson tout autour...

Le terme Montcabré n'a vraisemblablement rien à voir avec le fait de se "cabrer". Comme décrit dans l'introduction, il rappelle un lieu autrefois planté de noisetiers. L'Annexe B nous raconte l'histoire de cette Tour.

Par acte passé devant Me Dupuis, notaire à Gençay, le 12 mars 1728, Jean Chebroux devenait propriétaire d'une pièce de terre en vigne dans le Clos des Plantes⁴⁰. Celui qui s'occupait à gérer ce lieu habite à la Grange de Thomassin qui est représentée sur le plan ci-dessous.

³⁹ Information transmise par : Monsieur Jean-Jacques Chevrier, historien de Gençay

⁴⁰ Information transmise par : Monsieur Jean-Jacques Chevrier, historien de Gençay



Le lundi 9 avril 1725, Jean Chebroux assiste au mariage de sa sœur Marie avec René Proust. Cet acte n'inscrit aucune filiation parentale mais la description des témoins est très significative.

aujourd'hui 9 avril mil sept cent vingt cinq je soussigné prestre desservant la cure de st maurice de gençay en absence de mr le curé de gençay et de son consentement ay donné la bénédiction nuptiale en face de notre mère sainte église et après en avoir observé toutes les cérémonies, rené proust celier au bourg de gençay agé de vingt six ans et **marie chebrou** agée pareillement de vingt six ans ont été témoins charles proust frère du dit rené proust, **jean chebrou** frère de la d. **marie chebrou** lequel a signé marie croizet mère de la d. **marie chebrou**, gabriel raymond beaupère de la dite **chebrou**, pierre croizet cousin germain de la d. **chebrou**, jean texier et jacques copin lesquels ont déclaré ne scavoir signer. Jean signe cet acte de mariage.

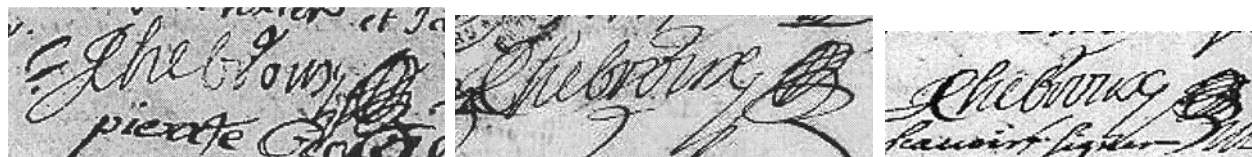
Le 7 janvier 1727, Marie Croizet, la mère de Jean, est décédée à Gençay à l'âge de cinquante-cinq ans.

Le lundi 24 février 1727 à Usson-en-Poitou, sise à 14 km, Marie épouse Jean Gourdault. Le curé célèbre cinq mariages dans un seul acte. Ses frères Jacques et Jean le signent.

Le mardi 1^e juillet 1727 à Saint-Secondin, sise à 8,5 km, Jacquette, *fille de feu jacques chebroux et de défunte marie croizet*, épouse Louis Guigné. Jean et Marie Chebroux, frère et sœur, sont ses témoins. Jean signe cet acte.

Le 10 mars 1728, à Gençay, Jeanne Barbotin, femme de Jean Chebroux, est marraine lors du baptême de François Guigné. François Croiset est le parrain.

Voici les trois signatures de Jean Chebroux lors des trois mariages précédents, soit celui du 9 avril 1725, du 24 février 1727 et du 1^e juillet 1727.



Vers le 4 novembre 1730, Thérèse Chebroux, la sœur de Jean, accouche de triplet. L'un d'eux, Jacques est baptisé le 6.

Les deux autres, Marguerite et Pierre, sont baptisés le 9 novembre. Jean Chebroux est parrain de Marguerite tandis que Perrette Chebroux, possiblement la fille de Jean, est marraine de Pierre.

Le 11 novembre, *a été enterrée, thérèse chebroux avec pierre proust, son fils, femme de charles proust, agée de trente huit ans ou environ.*

Le lendemain, *ont été enterrés Jacques et Marguerite, fils de... agés de huit jours ou environ.*

Nous découvrons ici une nouvelle facette des charges de Jean Chebroux. Le 1^{er} janvier 1731, à la suite du décès de Jean Laclouère et de l'inventaire de ses biens, ses meubles étaient mis en vente :

... la vente annoncée par Jean Chebroux, sergent de Gençay, qui a lu, publié et laissé autant par affiche à la porte de l'église dud. Gençay, dudit brevet cy-dessus à l'issue de la messe parrlle, ditte et cellébrée par messire Pourvasseau curé dud. lieu ...

Le lundi 14 janvier 1732, à St-Maurice-la-Clouère où elle réside, Radegonde, *fille majeure de feu jacques chebroux et de feu marie croizet* épouse Antoine Martin, journalier et veuf de Marie Biais. Ses témoins sont François Chebroux qui signe et René Proust, tous deux dit *beaux-frères*. Il n'y a aucune mention de la présence de son frère Jean Chebroux mais ce dernier acquière maintenant un nouveau beau-frère!

Jeanne Barbotin, femme de Jean Chebroux, est décédée le 28 février 1733, âgée d'environ 30 ans.

Le dernier jour de février 1733 est décédée dans la foi catholique apostolique et romaine, et le lendemain a été inhumée dans le cimetière,

Jeanne Barbotin, âgée d'environ trente ans et de son vivant épouse de Jean Chebroux

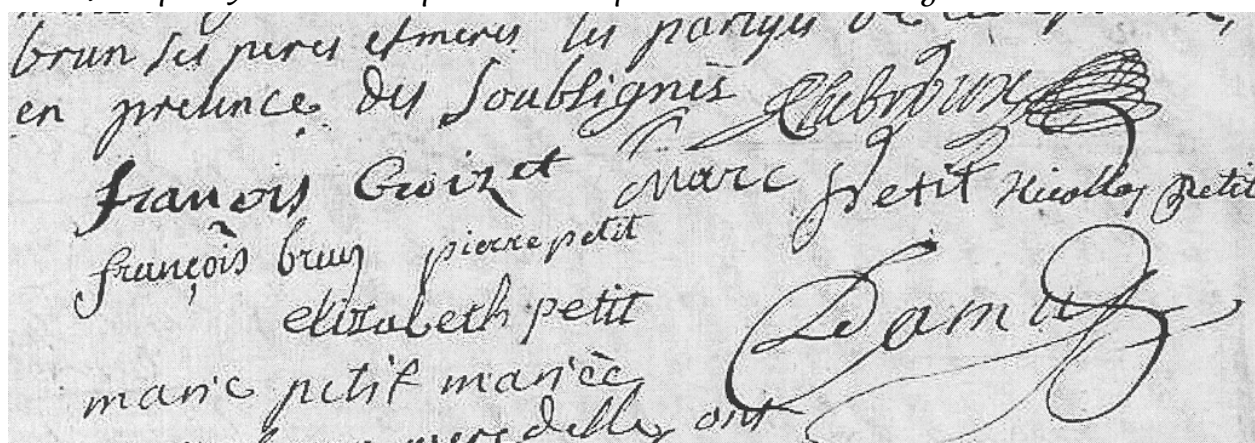
Son deuxième mariage

Jean Chebroux, âgé de 37 ans, porte son regard sur Marie Petit, âgée de 20 ans. Il y a trois publications de bans, soit les 3, 10 et 17 mai. Le 12 mai, le notaire Pierre Petit rédige un contrat de mariage entre les parties. *Par devant le notaire du vicomté de Gensay soussigné pour ---- du dit lieu furent présente et personnelle établi et dument soumis sous la dite cour Sieur Jean Chebroux sergent royal veuf de défunte Jeanne Barbotin demeurant en ce jour du dit lieu de Gensay d'une part et Nicolas Petit aubergiste et Marie Brun sa femme et Marie Petit leur fille icelle a la dite*

Dans cet acte, nous apprenons que le père de Marie Petit, Nicolas, est aubergiste. Nicolas Petit est donc le propriétaire de l'une des trois auberges du bourg de Gençay. Celles-ci ont des noms évocateurs tels que « de la Croix Blanche », « du Cheval Blanc » ou « de l'Écus ».

Le mardi 19 mai 1733, le curé Pouvrasseau bénit leur union.

Le dix neuf may 1733, après les publications canoniques sans y avoir trouvé d'empeschement les cérémonies de notre mère Ste église cath apost et rom, obtenues jean chebroux, veuf de Jeanne barbotin a solennellement épousé Marie Petit, mineure fille de Nicolas Petit et de Marie Brun, ses père et mère, les parties de cette paroisse en présence des soussignés

A photograph of a handwritten document, likely a marriage contract, showing several signatures in cursive script. The names visible include 'Jean Chebroux', 'François Croiset', 'Marc Petit', 'Nicolas Petit', 'Marie Petit', and 'Marie Brun'. The ink is dark on a light-colored paper.

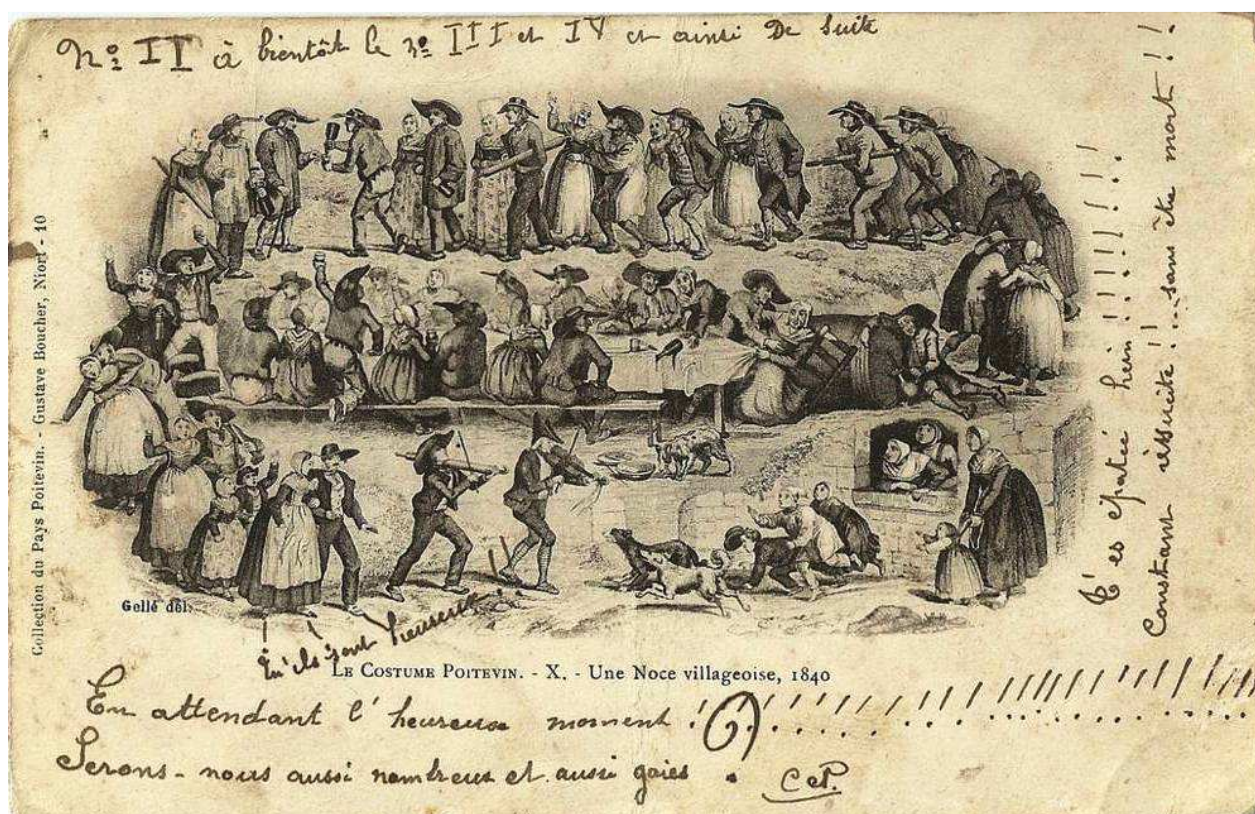
Signatures :

- 1- **Jean Chebroux**, l'époux
- 2- François Croiset, oncle du marié
- 3- Marc Petit, oncle
- 4- Nicolas Petit, père

- 5- François Brun, oncle de la mariée
- 6- Pierre Petit, frère
- 7- Élisabeth Petit, sœur
- 8- LeCamus, maître chirurgien, probablement un ami

marie petit mariée, marie brun mère delle ont déclaré ne savoir signer

Les signataires uniquement du contrat de mariage sont : Marguerite Cergeau, inconnue, Henri-Louis Gaillard est *procureur fiscal de Château-Larcher, y demeurant, veuf de Françoise Junien, époux de D^{lle} Catherine Polasquy, veuve de René Imbert.*⁴¹ Pierre Petit est notaire et procureur fiscal de Gençay, époux de Catherine Verdin.



Il s'agit d'une gravure de Paul Gellé, 1814-1879, très brillant dessinateur et graveur originaire du département des Deux-Sèvres.

Cette gravure sera éditée en carte postale par le Pays Poitevin, mouvement culturel régional de la fin du 19e siècle. Ce mouvement organisa en 1896 le premier Congrès ethnographique de France à Niort. Le Pays Poitevin était aussi le nom d'une très belle revue que ce mouvement éditait. Il était présidé par Gustave Boucher.

⁴¹ Extrait de son mariage à Magné, le 12 novembre 1725. Il décède le 3 sept. 1755, à 82 ans, à Château-Larcher.

Cette carte appartient à la collection personnelle de M. Jean-Jacques Chevrier.
 Il y a de fortes chances pour que les noces soient identiques entre 1730 et 1840. À cette époque, les costumes n'avaient pas encore beaucoup évolué.
 De même, jusqu' au début de 20e siècle, des musiciens précédaient toujours le cortège de la noce. Chez nous, c'était le violon accompagné ou non de la clarinette. Par contre, à l'époque des Bachelleries, on jouait de la cornemuse et du hauts-bois.

Généalogie de Marie Petit

Acte de baptême de Marie Petit, 1713

Aujourd'hui 11 novembre 1713 est née et a este baptisée dans l'apssse de gencay, marie fille de nicolas petit et de marie brun, ses père et mère, ont este parrain rené barrault et marraine marie petit qui ont déclaré ne scavoir signé
Bonnet, curé

1 Marie Petit

parents

2 Nicolas Petit, 25 ans, tisserand mariés le 6 février 1713

Né vers 1688, s. 10 janv. 1738 (50 ans) à Gençay

3 Marie Brun, 26 ans, servante à Gençay, contrat de mariage 22 janvier 1713

Née vers 1687, s.

Enfants : Pierre 1715, Élizabeth, 1717 et Catherine 1724, nés à Gençay

grands-parents

4 Marc Petit, tisserand mariés le 21 juin 1678

Né 24 mars 1654 à St-Martin L'Ars (déduit selon l'âge au décès, s. 6 février 1710 à Gençay (56 ans)

5 Marie Piquart à Gençay (aucun parent et témoin nommés)

2 décembre 1661 Gençay ??? Née vers 1666 s. 8 mai 1731 à Gençay (65 ans)

Enfants : René 12 décembre 1678, François 1680, Jean 1693, Pierre 1696, Marie-Mathurine 1701, tous nés à Gençay

6 Pierre Brun, charpentier⁴² mariés le ?

7 Antoinette Guillemin à ?

Enfants : Pierrette 1682, Élizabeth 1688, Renée 1695, Renée 1700, tous nés à St-Maurice-la- Clouère

⁴² Provenant du contrat de mariage de Nicolas Petit et de Marie Brun

aïeuls

- 8 François Petit mariés le
Probablement né à St-Martin L'Ars, il y a 2 couples de parents possibles,
François est décédé avant 1693
- 9 Ozanne Gayet à ?
Née vers 1633, s. 30 mai 1693 à Saint-Maurice-la-Clouère (60 ans) p 141
Enfants : Jacqueline 1651, Jean 1656, nés à Saint-Martin l'Ars

Les parents de Marie Petit, la seconde femme de Jean Chebroux, se sont mariés le 6 février 1713. Nicolas avait alors 25 ans et Marie Brun, 26 ans. Nicolas Petit, tisserand, est le fils de Marc Petit, aussi tisserand, et de Marie Piquart, mariés le 21 juin 1678 à Gençay. Marie Brun est la fille de Pierre Brun, charpentier, et d'Anthoinette Guillemain de Saint-Maurice⁴³. Quatre enfants naissent du couple Petit-Brun. Le 11 novembre 1713 naît Marie, du nom de sa marraine Marie Petit. Puis naissent Pierre (b. 3-07-1715), Élisabeth (b. 8-09-1717) et Catherine (b. 7-03-1724).

Pour cette dernière, *ont été parrain et marraine, Monsieur Pierre Petit, procureur fiscal et demoiselle Catherine Polasqui.*

De l'union de Jean Chebroux et Marie Petit naissent six enfants :

Jean-Baptiste, le vingt cinq juin 1734 a été baptisé jean baptiste fils légitime de **jean chebrou** et de **marie petit** le parrain a été **jean chebrou** et la marreinne **elizabeth petit** (signature Élisabeth Petit). Ce Jean Chebroux serait l'oncle de l'enfant tandis qu'Élisabeth Petit est la tante de l'enfant. Il est notre ancêtre.

Le prénom Jean-Baptiste est peu fréquent. Entre 1700 et 1734, un seul autre enfant reçu ce prénom à Gençay, le 14 janvier 1719, et aucun à Saint-Maurice-la-Clouère.

Nicolas, le second de septembre 1735 a été baptisé nicolas fils légitime de **jean chebrou**, huissier royal et de **marie petit**, le parrain a été **nicolas petit** la marreinne **magdeleine debreuil** qui a dit ne savoir signer. Nicolas Petit, le grand-père de l'enfant, signe l'acte. Par le titre d'huissier royal, on désignait les sergents attachés au service des audiences parce qu'ils ouvraient et fermaient l'huis (la porte) du tribunal⁴⁴. De plus, lors de défilés de dignitaires, le sergent royal portait une masse et précédait le cortège⁴⁵.

Le petit Nicolas est décédé le 1^{er} décembre 1739 à 4 ans; furent témoins *Marie Brun, grand-mère, Marie Chebroux, sa sœur de père.*

Catherine, est baptisée le 8 avril 1737. *le parrain a été M. Pierre Petit, procureur fiscal et notaire de la Vicomte de Gençay, la marraine a été Mme Catherine Lecamus.* Le père, **Jean Chebrou** huissier royal, signe l'acte

⁴³ Information transmise par : Jean-Jacques Chevrier, historien de Gençay

⁴⁴ <http://www.france-pittoresque.com/metiers/34.htm> Chroniques d'autrefois métiers huissier 5 nov. 2016

⁴⁵ <http://www.vieuxmetiers.org/> 5 nov. 2016

Marie, le huit janvier 1740 a été baptisé **marie** fille légitime de **jean chebroux** et de **marie petit**, le parrain **philippe croizet**, la marreinne **marie blanchard** qui a déclaré ne scavoir signer.

René et Marie, le vinq cinq janvier 1742 ont été baptisés deux enfants jumeaux, **rené** dont le parrain a été **rené suire** et la marreine **catherine petit** et l'autre une fille nommée **marie** dont le parrain a été **rené chebroux** et la marreinne **marie proux**, tout les deux fils et fille légitime de **jean chebroux** et de **marie petit** qui ont tous déclaré ne scavoir signer. René Chebroux serait son demi-frère, tandis que Catherine Petit est la tante de l'enfant. le vingt sept janvier 1742, **rené chebroux** et **marie chebroux** sont morts et ont été enterrés, agé de deux jours.

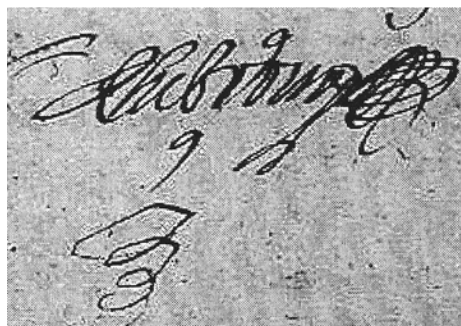
Outre les naissances de ces enfants de sa seconde union, divers autres évènements interviennent dans la vie de Jean Chebroux.

Le mardi 12 juillet 1735, Jean Chebroux assiste au second mariage de sa sœur **Jacquette**, veuve de **Louis Guigné**. Elle épouse **Jean Grognon**.

Le mardi 5 février 1737, Marie Petit, femme de Jean Chebroux, assiste au mariage de sa sœur **Élizabeth** avec **René Berlin**, sabotier, fils de **Pierre** et de **Marie Cathelineau**.

Le lundi 8 juillet 1737, **rené pailloux**, fils de **jean pailloux** et de **anne jounin** ...solennellement épouze **perrinne chebroux** fille de **jean chebroux** et de **feue jeanne barbotin**. Les époux et Jean Chebroux signent l'acte. Jean marie sa première fille! Quelle joie!

Un an plus tard, le 28 juillet, à St-Maurice-la-Clouère, lors du baptême de **jean**, fils de **rené pailloux**, **sergier de ce bourg** et de **perrinne chebroux**... a été parrain **jean chebroux sergent royal**. Ce dernier appose avec fierté sa signature sur l'acte. Cette signature, stable depuis 1725, est caractérisée par quatre signes l'un au début du nom, l'autre à la fin, l'un au-dessus du o, l'autre en dessous du r. Et à l'occasion de la naissance de son premier petit-fils, Jean Chebroux ajoute un cinquième signe.



Entre temps, le 10 janvier 1738, Nicolas Petit, beau-père de Jean Chebroux, est décédé à l'âge de cinquante ans environ. Selon l'inventaire de biens établi le 18 février 1738, Nicolas Petit résidait dans la Maison de Beaulieu, aujourd'hui Logis des Trois Marchands, l'endroit où Jean Chebroux habitait en 1724. La *chambre haulte* du défunt avait *vue sur les rampeaux*. Les rampeaux est un ancien jeu de trois quilles. Très brièvement, ce jeu se déroule ainsi. Au premier tour, les joueurs misaient une certaine somme. Seul les joueurs ayant abattu le plus grand nombre de quilles accédaient au second tour, à moins que le nouveau entrant égalise la quote-part des joueurs (la somme totale en jeu divisée par le nombre de joueurs qualifiés). Celui qui abat un plus grand nombre de quilles gagne. C'est un jeu à gain pyramidal. L'organisateur du jeu remet alors par exemple 80% de la cagnotte au gagnant.

Le 4 octobre 1739, Jean perd sa sœur Marie, celle qui ne s'est jamais mariée, *a esté inhumé dans le cimetière **marie chebroux** agée de cinquante un an fille de feu **jacques chebroux** et de **marie croizet***. Jean signe l'acte.

Le 15 octobre 1739, un évènement vint aux oreilles de Jean Chebroux :

*Jean Paillou, concierge des prisons de ce lieu, nous a dit que le douze de ce mois, le nommé Jacques Lember, accusé de vol dans la p^e de Brion, ... et ayant fait vizitte des sud^e prisons, aurions apperseu dans un coins d'icelle, un trou souterrain quy perçoit le fondement du mur quy sépare la prison d'une chambre ..., par lequel trou, ... Lember avoit passé et s'estoit sauvé pendant la nuit ... sans que icelly consierge s'en fut, en aucune manière, apperseu, quoy que on luy eut mis les fers au pieds et que le quatorze de ce mesme mois, l'un des cavalliers de brigade eut entré dans la prison sans avoir connu que le prisonnier eut travaillé à faire le trou par lequel il s'est sauvé, ny que aucune personne luy eut parlé ny donné des instruments pour perser le fondem^{nt} du susd. mur, ne pouvant s'imaginer comment ce prisonnier a pu faire le trou par lequel il a passé sans qu'on ne l'eut enttandu travailler, y ayant presque toujour du monde pendant le jour dans la chambre proche desd. prisons, et luy, consierge d'icelle et l'un de ses enfants, couchant dans la mesme chambre...*⁴⁶

⁴⁶ Information transmise par : Jean-Jacques Chevrier, historien de Gençay et Pierre Chevier, agent culturel

Ses transactions immobilières⁴⁷

Par *contrats d'acquets*⁴⁸ passés devant Me Dupuis, notaire à Gençay, l'un du 18 janvier 1732, l'autre du 17 juillet 1733, Jean Chebroux achète *une maison sise à Gençay* de François et René Pascault.

Par un acte de titre nouveau du 28 octobre 1733, maître Jean Chebroux, sergent royal de Gençay, *reconnaissait devoir, promis rendre, bailler et payer en chascun jour et feste de St Michel, la ditte rante seconde fonctière de huit livres aux dit sieur Malarmé, maïstre serrurier et sa sœur, demt en ce lieu, à eux due sur, accauze et pour raïzon d'une maison sise en ce lieu en laquelle lad. Texier fait sa demeure, appelée la maison de la Teinturerie, proche le marché aux porcqs, consistant en une chambre basse, une boutique tenant par le devant à la rüe quy vient dudit marché aux pourceaux pour aller à la halle, à senextre, par le derrière et d'un bout, à l'escurie et jardin de la dame Colombeaux, vve du sieur Jarry et Tardiveaux, autre fois aux Douzamy, et sur lad. tour de Moncabré, ruinée, située près le chasteau de ce lieu, (...)*

Le 17 avril 1739, Jean Chebroux devenait le propriétaire de La Maison de La Teinturerie qui lui était vendue par Marie Texier. Encore aujourd'hui, cette maison est dénommée ainsi. Elle serait située près de la Place du Cheval blanc.

Jean Chebroux avait acquis dans la paroisse d'Ayroux la métairie de La Blondelière d'Anthoine Tessier et de son épouse par *contrat d'acquet* passé devant Me Petit le 20 janvier 1737. Elle est située près de 7 km au sud de Gençay.

Le 13 mai 1741 devant maître Pierre Petit, notaire de Gençay, Mr Charles Pallu de La Barrière, *marchand de drap et soye de Poitiers*, aux droits de Me Jean Pinot, sieur de Belasbre, accordait à Jean Chebroux, un arrentement sur *une maison* (certainement celle du 13 et 15 rue Carnot) *sise en ce lieu de Gençay, consistant en une chambre basse, une boutique d'un costé, une chambre haulte sur icelle et planché par le dessus, en une escurie, fenil par le dessus, un derrière par le derrière de la ditte maison, avecq un jardin derrier icelle et y tenant, une charrière, entrée, issues, tenant d'une part à la rue comme l'on va de l'eglize de ce dit lieu au chasteau de la Roche à main senextre (ie à gauche), par le devant, à la grande rüe comme l'on va de la halle de ce dit lieu au grand moulin banal à main droite, par l'autre*

⁴⁷ Information transmise par : Jean-Jacques Chevrier, historien de Gençay

⁴⁸ Bien acquis par l'un des époux au cours de leur vie matrimoniale.

costé, à la maison des Fayard, à présent poceddée par Me Louis Suire, procr, et par le derrière, ledit jardin touchant à l'ouche et pré quy fait la séparation d'icelluy et l'églize.



Le 5 juillet 1742, Georges Jarry, serrurier et Jeanne Delamare, sa femme de la paroisse de Sommières, vendait à Jean Chebroux, sergent royal de Gençay, *pour la somme de soixante livres en or ou argent et non en billets :*

un petit logis sis en ce lieu, consistant dans une petite boutique, une chambre haute au dessus, grenier par-dessus, une chambre basse par derrière, une petite cour et un four auquel la mère dudit Jarry a droit d'y cuire ses pastes, touchant la ditte maison par un costé à celle de George Malarmé, de l'autre, à celle de la mère dudit Jarry, la ditte cour et four à l'écurie de la ditte Jarry, d'autre, à l'emplacement de la Croix, à la rue, à l'emplasemet devant le puis avec les droits d'antrées de charrières, vues et regards, (...).

Il y avait attaché à ce logis une obligation, le jour de la feste de La Magdelaine (13 juillet), Jean Chebroux devait *une rante de quatre livres au sieur curé sur le petit logis acheté de Jarry.*

L'emplacement de cette maison correspond à l'actuel commerce « Agence de la Clouère, Agence des Halles ». Lequel fait partie de « L'île de Gençay » sur la Place du marché.

Son décès

À Saint-Maurice-la-Clouère le 6 mars 1743, Radegonde âgée de quarante ans, est inhumée en la présence de sa sœur Marie Chebroux. Elle était l'épouse d'Antoine Martin et sœur de Jean Chebroux. Ce dernier était probablement alors souffrant et alité.

Puis, un mois plus tard, *Le trois avril 1743 est décédé dans la foy cath apost et rom, et le lendemain a été inhumé dans l'église parr de notre dame de gençay, jean chebroux, sergent royal âgé de quarante sept ans ou environ et de son vivant, époux en secondes noces de marie petit, en présence des soussignés rené berlin, de françois, de françois brun, de françois croizet qui ont dit ne pas savoir signer.* René Pailloux signe l'acte avec le curé.

Il laisse dans le deuil, son épouse Marie Petit (30 ans), sa belle famille, ses enfants : Perrine (24 ans) et son gendre René Pailloux, Marie (21 ans), Jean (19 ans), René (13 ans), Jean-Baptiste (8 ans) et Catherine (6 ans) ainsi que deux petits-enfants.

Marie Petit demande au notaire Petit d'effectuer la prise d'un inventaire des biens de leur communauté. La valeur totale des biens mobiliers est de 1154 livres et 9 sols, tandis que les dettes sont de 101 livres et 13 sols. Au 14 avril 1743, l'inventaire⁴⁹ s'établit ainsi :

dans la chambre où est décédé le feu Chebroux :

- *une cramailhere (crémaillère), deux chenets, une pelle a feu avec un petit mauvais gril, estimé 6 livres,*
- *deux poïles a frîre, une poïle a chastaïne, une paire de crochet et une mauvaise lanterne, 3 livres,*
- *un chaslît garny de sa paillace, coueste, traversier (traversin) remply de plume, une garniture de toille peinte et une mauvaise mante (couverture) bleue, le tout plus que demy uzé, 20 livres,*
- *un autre chaslît garny aussi de sa paillace, coueste, traversier remply de plume, rîdaux vers et une mante, 10 livres,*

« Le matelas du lit était constitué en général de paille d'orge, d'avoine ou de feuille coriace de maïs qui entoure l'épi. Sur ce matelas venait ensuite plusieurs couettes

⁴⁹ Information transmise par : Monsieur Jean-Jacques Chevrier, historien de Gençay

*bourrées de plumes de volailles, puis un drap de toile et enfin une couverture de laine ».*⁵⁰

- *un grand et un petit vollet avecq leurs plians, (sortes de tables démontables constituées d'un plateau et de tréteaux pliants) 1 livre 10 sols,*
- *une table foncée sans aucune ferrure, avec deux bancs de bois de noyer, 4 livres,*
- *une sallière carrée, 1 livres 10 sols,*
- *un garde mangé et un petit tabouret, 3 livres,*
- *une arche a pétrir de bois de serisier, ferm^t a clef (fermant à clé), demie uzée, 6 livres,*
- *un petit fauteuil et sept chaise clisée de paille, le tout plus que demy uzé, 2 livres,*
- *une corde de puis avecq sa chaisne et un seau, 2 livres 10 sols,*
- *une paire de pistollets, 6 livres,*
- *un petit miroir, 5 sols,*
- *un coffre de bois de chesne fermant a clef, 6 livres,*

(ouverture faite, s'y est trouvé) :

- *vingt deux linseuls de quatre aulne chascun, de toile meslinge (toile constituée de lin et de chanvre), dont six sont de couleur de toile et les autres olus que demy uzés, 50 livres,*
- *quatre autres linseuls aussy de toile meslinge, de chacun quatre aulne et demie, noeufs, 18 livres,*
- *huict linseuls de toile ferrace (de couleur rousse comme rouillée) plus que demy uzés, 12 livres,*
- *neuf nape dont huict sont de toile ferrase et une de toile commune, d'une aulne et demies chascune, 19 livres,*
- *sept serviette neuve et six de plus que demy usées, de toile commune, 6 livres,*
- *une nappe couleur de toile, de toile meslinge, barrée de deux bare bleue, 30 sols,*
- *un rollau de toile de brin de lin de douze aulne et demies, 24 sols l'aulne, le tout fait 14 livres,*
- *un autre rollau de toile meslinge de chanvre de sept aulnes, estimé 20 sols l'aulne, le tout fait 7 livres,*

⁵⁰ Almanach du Terroir : Poitou 2003 . -- Paris : S.E.P.P., 2003. -- p. 40 . -- ISBN 2951763417

- un rechaux de cuivre a rostir, deux petits marteaux, une broche a l'oix, un moulin de bois pour moudre des cloux de giroffle, le tout, 3 livres,
- deux chandeliers, l'un de cuivre et l'autre de potin (était un alliage de cuivre d'étain et de plomb, déjà connu des Gaulois), huict fourchette de fer, 30 sols,
- soixante huict livres de vesselle platte et trante de vesselle creuze, le tout d'étain commun, estimé la livre, l'un portant l'autre 17 sols la livre, le tout fait 85 livres 17 sols,
- une tasse d'argent et un goblet, pesant un cartron (quarteron, 125 gr.) moins un gros (un peu plus d'un gramme), à raizon de 6 livres l'onse (30.5 gr.), fait 23 livres 15 sols,
- trois mauvais chareuils et de mauvaises mouchette de fer, 15 sols,

au grenier :

- un haby de pinchina, une paire de culotte, deux veste, une de serge et l'autre de toile barrée, un mauvais manteau et un autre mauvais haby, un chapeau, le tout très mauvais, 15 livres,
- cinq sercle de cou(...) de fer, tres mauvais, 50 sols,
- six paire de bas, bons que mauvais, 6 livres,

dans un dessous :

- un chaslit garny de sa paillace, coueste, traversier remply de plume, des rideaux et une mante de serge rouge avec des gallons, 30 livres,
- une cuve, une pipe, un mauvais entonnoir, le tout plus que demy usé, 12 livres,
- deux mauvaises cubattes (cuveau, petite cuve), trois basses (autre terme pour cuveau), 5 livres,
- un mauvais feus de bas (il faut lire fût de bât : armature en bois du bât qu'on posait sur le dos d'un âne, d'une mule ou d'un cheval) avec sa barge (le coussin rempli de paille ou d'herbes séchées qui servait au rembourrage), 20 sols,
- seize morceaux de bois, mambrure que planche (montant et planche), les trois cars uzés, 30 livres,

dans une chambre basse a costé du dessus :

- un chaslit garny de sa pillace, coueste, traversier remply de plume, des rideaux et tour de lit de camelot, et une mante, le tout pasemanté, avec trois mauvais morceux de mante, 30 livres,

- un cabinet de bois meslé, n'ouvrant qu'à un battant, fermant a clef, avec un petit tiroir par-dessous, 16 livres,
- un cabinet coupé, viél et caduc (vieux et caduque), 10 livres,
(ouverture faite, s'y est trouvé) :
 - douze chemize servant a l'uzage dud. feu, dont six sont a demy uzée et les autres tres mauvaise, 7 livres, (tout ce qui s'est trouvé dans le bas)
 - (ouverture du haut) :
 - quatre escu de six livres et des papiers et quelque livres qui sont :
 - Le Stil des Huissiers,
 - L'Ordonnance Criminelle⁵¹,
 - Stil Universel⁵²,
 - L'Ordonnance Civil⁵³,
 - Entienne Coutume du Poitou⁵⁴,
 - Un livre de Sermons,
- deux chenaits (chenets), un petit trois pied, 3 livres 10 sols,
- un petit coffre fermant a clef de bois de chesne, 2 livres,
- un petit chaudron d'un demy seau, un grand poïslon, un grand chaudron coullant quatre seaux, un autre de trois seaux, deux petits chaudrons, un autre moyen d'environ un seau, le tout plus que demy uzé, 15 livres,
- une poïse a lessive de six seaux, a demy uzée, 12 livres,
- une lechefrite de fer, un petit friquet (écumoir), une cuilliere a pot de cuivre, deux petits poïslons avec une petite cuilliere a pot de fer, compris, une petite lanterne, deux coxtés de vesselier a quatre étage, 20 sols,
- trois feus de barique dont une pleine de vin, 18 sols,
- une coignée, un pic (sorte de houe à deux dents plates et pointues), un piardon (petite houe), une fourche a trois doigts, une autre mauvaise coignée, une mauvaise paire d'enferge (entraves qu'on installait aux pattes antérieures des

⁵¹ **Ordonnance Criminelle de 1670**, est un code de procédure pénal français entré en vigueur au 1^{er} janvier 1671 jusqu'à la Révolution française.

⁵² **Style Universel de toutes les cours et juridictions du Royaume**, pour l'instruction des matières civiles, suivant l'ordonnance de Louis XIV, roy de France et de Navarre... par M^r Jean GAURET, conseiller du Roy, Lieutenant civil... A Paris 1693

⁵³ **L'Ordonnance Civile** d'avril 1667 encore appelée l'Ordonnance de Saint-Germain-en-Laye visait à ordonner les lois du pays dont le sud était de « droit romain » et le nord de « droit coutumier ». Elle fut rédigée sous la direction de Colbert en l'honneur de Louis XIV.

⁵⁴ * **La Très Ancienne Coutume du Poitou** fut éditée au 17^e siècle sous ce titre. Aparavant on trouvait ce code coutumier sous le titre de Coutumier de Poitou.

chevaux pour les limiter dans leurs mouvements; ressemblaient aux menottes de flics),
une mauvaise serpe tailleresse, 4 livres,

dans une autre maison appartenant audit feu :

- *un cabinet de bois meslé fermant a clef a demy uzé, 20 sols,*
- *une mauvaïze table, un mauvais tabouret, 24 sols,*
- *un petit salloir avec un mauvais madrié de chesne, 30 sols,*
- *un autre mauvais charnier (autre nom de saloir), une mauvaise basse, une mauvaise arche a pétrir (pétrin), le tout de bois de chesne, 3 livres,*

dans l'écurie :

- *une petite jumant noire d'aage inconnu, a courte queue, avec une mauvaise selle et bride et de mauvaïze baritine (?), 40 sols,*
- *un petit moiseau (tas) de fumier, 30 sols,*

dans une autre petite chambre servant de sellier :

- *trois feus de barrique plein de vin, dont le vin d'une st vesry, 34 livres,*
- *une mauvaise arche a pétrir de bois de chesne, 20 sols,*

La communauté possédait la métairie de La Blondelière, paroisse d'Ayroux : (commune de la Ferrière-Ayroux)

- *une charrette plus que demie uzée, 30 livres,*
- *une jument de poil bay, d'age inconnu, 24 livres,*
- *deux vieux bœufs d'age inconnu, 60 livres, avec un mauvais joïncle,*
- *vingt-neuf brebis, tant male que femelle avec dix petits aigneaux, 58 livres,*
- *un fuzil, 6 livres,*

dans les charrières :

- *douze chartées de fumier, la chartée 30 sols, le tout 18 livres,*

la métairie était exploitée par Pierre Dussouil, laboureur et collon et Marguerite Gibouin sa femme, qui ont dit tenir à croit et cheptel dud. Jean Chebroux :

- *deux grands bœufs garnis de jouc et jouille, à 140 livres,*
- *deux joïncles, dont un reste et l'autre mort, à 90 livres,*
- *trante sept ché de brebis à 40 sols pièce, (ché signifie tête)*

- une charette à 45 livres,
- vingt sept charettes de fumier à trente cinq sols la chartée.

Lors de cet inventaire, on apprend que Jean Chebroux devait quelques sommes d'argent :

au Conseil des Aydes, 10 livres 14 sols,

il devait 16 livres de taille aux collecteurs pour l'année 1742 et 17 livres pour celle de 1743.

Il restait dû 20 sols à Berlin, pour son cercueil,

15 sols à Mr Destouches (le sieur Pierre Pastry, sieur Destouches, maître chirurgien était aussi hôtelier et fermier de la Grange Thomassin) pour trois saignées,

24 livres au sieur Le Camus, chirurgien, pour traitements et médicam^{ts} faits et fourny, tant audit feu Chebroux qu'à sa famille,

la somme de (laissé en blanc : le notaire ne mentionne aucun montant) à M. le curé pour ses frais funéraires, ouverture d'une fausse dans l'église, avoir fourny de luminaire et messe,

21 livres 48 sols de fers, pour les trois années de ferrure de sa jumant au sieur François Gaudet, maistre maréchal, époux de Marie-Rose Texedre

à Bonneteste, masson, 3 livres,

à Sicault, cabaretier à Poitiers, 4 livres 6 sols,

30 sols à Delage pour avoir taillé la vigne. Cette vigne pourrait être celle du Clos des Plantes, acquis en 1728.

La prise de cet inventaire nous permet de découvrir les derniers jours de vie de Jean Chebroux. Celui-ci se sentant malade, reçoit des traitements et des médicaments du sieur LeCamus, chirurgien. Son malaise ne passant pas, il subit aussi des saignées du sieur Destouches, maître chirurgien.

Désirez-vous connaître comment on traitait la dysenterie ou communément dit la diarrhée à cette époque? Le curé de la commune de Sainte-Radégonde⁵⁵ inscrit pour lui ou ses ouailles dans les registres paroissiaux de 1719 cette curieuse annotation :

Remède pour la discenterie de monsieur Eleuctius médecin du Roy; c'est de prandre une ou deux cuillieres d'huile d'olive autant de gros vin rouge et le plus couvert (?) qui se pourra trouver et le tout mettre dans un verre ou tasse, et cela y mettre un blanc d'oeuf frais bien brouillé et prandre cela le matin.

⁵⁵ Sainte-Radégonde : BMS 1719-1721, p. 10

Pressentant sa mort, Jean Chebroux commande un cercueil à son beau-frère René Berlin, sabotier. Puis, il contacte le curé Pouvrasseau pour *l'ouverture d'une fausse dans l'église* et pour *avoir fourny de luminaire et messe*.

Voici, le portrait de Jean Chebroux que se fait M. Jean-Jacques Chevrier : On peut constater par l'inventaire de ses biens, par ses alliances familiales ou amicales, par les biens immobiliers et les terrains qu'il possédait qu'il se situait dans la catégorie des gens aisés de Gençay. Sa charge le positionnait au-dessus de la population, laquelle devait obéir et respecter les différentes lois et réglementations du roi et du seigneur qu'il avait l'obligation de faire appliquer. Il savait lire, écrire, possédait une très belle signature. Enfin, marque de position sociale, à son décès, il sera inhumé dans l'église Notre Dame de Gençay.

Marie Petit décède « *de son vivant épouse veuve de deffunt Jean Chebrou* » à l'âge de soixante-treize ans, le 13 avril 1784, à Gençay. Il se pourrait qu'elle ait vécu une vingtaine d'années de sa vie dans son ancienne maison, chez son gendre, veuf de sa belle-fille Perrine Chebroux.

En effet, le 7 novembre 1765, devant maître Jean-Pierre Petit, notaire, René Pailloux, sargier, vend un titre nouveau à Jeanne-Marie-Anne Brun, veuve de Me Charles Pallu, sieur de la Barrière, bourgeois de Poitiers pour :

*une maison sise en ce lieu (de Gençay), consistant en chambre basse, boutique, chambre haute par le dessus, grenier, écurie, fenil, avec un jardin d^{re} la ditte maison (située à l'angle de la rue Carnot actuelle et de celle de l'abbé Gauffreteau), laquelle tient par le devant, à la rue qui conduit de la haslle de ce lieu au moulin banal dudit Gençay, à main droite, d'un costé, aux bastiments et jardin du sieur Moreau qu'il a eu de Jean Chebrou, par le derrière, au dit jardin, à l'ouche et pré qui fait séparation de celui d'avec l'église de Gençay, et par l'autre costé, à la rue qui conduit de la ditte église au chasteau de la Roche à main gauche.*⁵⁶

Ce récit se poursuit par la vie de Jean-Baptiste Chebroux. Celui-ci semble être le seul fils de Jean Chebroux qui donne une progéniture à ce jour.

Quant aux filles de Jean Chebroux, leurs descendance furent nombreuses. La petite-fille de Perrine Chebroux et de René Pailloux épouse un Chevrier, ancêtre de Pierre et Jean-Jacques Chevrier, deux précieux collaborateurs de notre histoire en France.

On se souviendra longtemps du nom de Jean Chebroux. En effet, le 13 septembre 1800 lors de son mariage à Gençay avec Pierre Dugué, Catherine Chebroux, veuve de Jean Martin, est dite fille de feu Jean Chebroux et de Marie Petit.

⁵⁶ Information transmise par : Monsieur Jean-Jacques Chevrier, historien de Gençay

En bref, nous avons trouvé quatre générations en France, celles de François, de Mathias, de Jacques et de Jean. Chacun d'eux s'établit dans quatre localités différentes : Vernon, Nieuil-l'Espoir, Saint-Maurice-la-Clouère et Gençay. Et tous, décédèrent dans la quarantaine.

La langue maternelle de nos aïeux est le poitevin, présenté en Annexe C. Monsieur Jean-Jacques Chevrier, ethnologue déclare : *Je pense qu'il ne parlait pas le français académique mais parlait comme toute la population en poitevin, peut-être avec des mots de français qui petit à petit se sont intégrés aux habitudes linguistiques. Mais lorsqu'il écrivait, il pouvait utiliser une langue qui se rapprochait du français de l'époque. Par contre, écrivait-il beaucoup? Nous ne possédons pas de témoignages écrits.*

Préparerons-nous à voguer vers le Nouveau-Monde avec Jean-Baptiste.

Annexe A : Aperçu généalogique des enfants de nos ancêtres

Notre lignée ci-dessous est présentée en *italique*. Les mariages sont indiqués par un X suivi de l'année du mariage et du nom du conjoint.

Chapitre 2 : François Chebroux (vers 1600 – vers 1639)

François Chebroux (vers 1600-vers 1639) X vers 1620 Nicolle Guillon

Nicolle Guillon X 1640 Mathias Clérembault

Philippe Chebroux (1626-?)

Marie Chebroux (1629-?) X vers 1648 Pierre Jolin

Mathurin Chebroux (1632-?)

Louis Chebroux (1634-?)

Mathias Chebroux (1635- vers 1675) X vers 1657 Isabelle Evequan

Jean Chebroux (vers 1620-1660) X vers 1640 Jeanne Clérembault

Françoise Chebroux X vers 1645 François Blondeau

François Chebroux (vers 1639-1694) X 1658 Perrine Gringault

Chapitre 3 : Mathias Chebroux (1635 – vers 1675)

Mathias Chebroux (1635- vers 1675) X vers 1657 Isabelle Evequan (1640-?)

Isabelle Evequan X 1680 Jacques Roy

Jacques Chebroux (1658-1707) X 1686 Marie Croiset (1672-1727)

Pierre Chebroux (1660-?)

Marie-Marguerite (1666-?)

Jean (1668-1738)

Chapitre 4 : Jacques Chebroux (1658 - 1707)

Jacques Chebroux (1658-1707) X 1686 Marie Croiset (1670-1727)

Marie Croiset X 1710 Gabriel Raimon

Jacques Chebroux (1687-vers 1740) X 1711 Renée Rousseau

Marie Chebroux (1689-1739)

Thérèse Chebroux (1692-1730) X 1720 Charles Proust

Jean Chebroux (1695-1743) X 1717 Jeanne Barbotin (1698-1733)

X 1733 Marie Petit (1713-1784)

Geneviève Radegonde Chebroux (1697-1743) X 1732 Antoine Martin

Marie Chebroux (1698-) X 1725 René Proust

Jean Chebroux (1700-?)

Jacquette Chebroux (1703-?) X 1727 Louis Guigné

X 1735 Jean Grognon

Marie Chebroux (1705-?) X 1727 Jean Goudault

X 1734 Jean Simetière

Chapitre 5 : Jean Chebroux (1695 - 1743)

Jean Chebroux (1695-1743) X 1717 Jeanne Barbotin (1698-1733)
Perrine Chebroux (1719-avant 1750) X 1737 René Pailloux
Marie Chebroux (1721-1750)
Jean Chebroux (1723-1761) X 1754 Jeanne Moreau
René Chebroux (1725-1727)
Renée Chebroux (1727-1732)
René Chebroux (1729-?)

Jean Chebroux (1695-1743) X1733 Marie Petit (1713-1784)

***Jean-Baptiste* Chebroux (1734-1801). Il se marie au Canada.**

Nicolas Chebroux (1735-1739)
Catherine Chebroux (1737-?) X 1756 Jean Martin
X 1800 Pierre Dugué
Marie Chebroux (1740-probablement avant 1742)
René Chebroux (1742-1742)
Marie Chebroux (1742-1742)

Annexe B : La Tour de Montcabré

« Un texte datant de 993 précise que Gençay possède un château *Castellum quod Gentiacum dicitur* qui est commandé et défendu par un proche du comte de Poitou. Gençay est situé près de deux routes autrefois essentielles et très fréquentées : l'une allant à Chauvigny (au Nord), l'autre menant à Montmorillon (à l'Est, vers Limoges). »⁵⁷

Elle était *un des importants domaines du comte de Poitou, la citadelle avec laquelle il menaçait Charroux* (au Sud), *la capitale de la Marche, située seulement à six lieues de distance*. Elle fut prise et démantelée en 993 par les deux frères Boson II, comte de Charroux, et Audebert 1^{er}, comte de Périgueux.

Guillaume le Grand, comte de Poitiers, ayant réussi, peu de temps après, avec l'aide du comte d'Angoulême, à remettre la main sur Gençay, la fortifia de nouveau et y plaça une forte garnison.

En 997, Boson et Audebert revinrent mettre le siège devant la citadelle de Gençay. Ils étaient sur le point de s'en emparer pour la seconde fois lorsqu'Audebert commit une imprudence. Se croyant maître de la place, il avait retiré son armure et chevauchait tranquillement en attendant la reddition de la garnison. Une flèche lancée par un des assiégés l'atteignit et le blessa mortellement. Ce fut le signal de la déroute pour les assiégeants qui reprirent en hâte le chemin de Charroux.

Ayant eu connaissance de cette nouvelle attaque des ambitieux comtes de la Marche, le roi de France Robert II, accouru avec des forces importantes, vint porter secours à Guillaume le Grand, comte du Poitou, son cousin germain. Le roi et comte arrivèrent devant Gençay peu de temps après la fuite des assiégeants. Ils se mirent à leur poursuite et les atteignirent près de Rochemeaux, proche de Charroux où ils leur infligèrent une sanglante défaite.

« Il est possible qu'il s'agisse-là du premier château construit dans le bourg. On sait par contre qu'il était situé sur la colline de Moncabré, un promontoire rocheux dominant la Clouère. Quant à son architecture initiale, il devait s'agir d'une construction mixte, majoritairement en bois et rapidement restructurable.

Au début de XII^e siècle, devenue grâce à sa vieille forteresse un des principaux centres féodaux de la région, la châtellenie de Gençay possède dès lors des structures fermement établies. Le bourg dispose d'un four banal, de moulins, de péages, ainsi que d'une aumônerie. »⁵⁸

Au 12^e siècle, Geoffroy II de Rancon, seigneur de Gençay, faisait alors sa résidence dans son château de Taillebourg, laissant la Tour de Moncabré à son capitaine Guitard de Gençay. En 1179, Richard Cœur de Lion qui s'était emparé du château de

⁵⁷ Evrard, Christophe. -- Le château médiéval de Gençay : Histoire et architecture . -- Gençay : Association des amis du vieux château de Gençay, 1992. p. 13, 15

⁵⁸ Evrard, Christophe, idem château, p 15, 17

Taillebourg, se fit livrer la tour de Moncabré et il la fit démanteler. Elle ne fut jamais restaurée et tomba peu à peu en ruines. Mais son souvenir se perpétua jusqu'à nos jours⁵⁹.

Dans un titre du 2 août 1598, on relève: *aux jardins etant des dependances de lad^e maison que led. Guilles tient du chasteau dud. Gençay appellées les douves du vieux et ancien chasteau appelé la Tour de Moncabrier.*

Dans un acte de 1656: *ou cy devant estoient les douhes du vieux et antich chasteau dud. Gençay et appellé la Tour de Moncabrer.*



Dessin sur un acte du
notaire Pierre Petit
(1717-1761)
Ce que peut faire
l'imaginaire!

Enfin dans un autre acte du 18 mai 1724: *la Tour de Moncabret située au près du chasteau de ce lieu avec chaume et les doues d'icelluy entre deux, touchant d'un costé au chemin comme l'on va de la Fontaine quy est au dessous dud. chasteau aussy a Poitiers à dextre, un petit pré en chaume entre deux, et d'un bout au pré des Pontus [Dupont] de la Maison de La Roue, le sentier comme l'on va de ce dit lieu aud. chasteau entre deux à dextre, laquelle ditte Tour de Moncabret est a présent édifée en vigne et jardins renfermés de murs et buissons tout autour,...* Jean Chebroux exploita cette vigne jusqu'à son décès.

Le 23 octobre 1776, une déclaration notariée évoquait *l'espèce de mazure appelée la tour de Moncabré.*

⁵⁹ les informations de ce paragraphe et de ce qui suit proviennent de M. Jean-Jacques Chevrier.

Enfin, aux alentours de 1830, on note, dans le registre de délibérations du Conseil Municipal de Gençay, que « *Monsieur Philibert est autorisé à construire une maison sur l'emplacement de la Tour de Moncabré qui lui appartient* ».



Zacharie Philibert était employé dans les « Droits réunis » (?) ; sa mère était sœur de Joseph Ambroise Chevallier, maire de Gençay.

Annexe C : Parlons poitevin!^{A1}

Une **fuye**, prononcer /fui/ est le nom ancien donné au pigeonnier, dont nous avons parlé au chapitre 3. En poitevin nous disons une *feue*.

Le son /ui/ français est /eu/ en poitevin, exemple : **une tuile** - *ine teule*, **de l'huile** - *de l'eùle*, **cuire** - *çheùre*, **cuisine** - *çheùsine*, etc.

Expressions poitevines du Québec

moi, toi	<i>Moé, Toé</i> poitevin du civraisien : <i>mé, té, sé, li (lui) lai (elle)</i>
yeùs, (eux)	
aussi	<i>itou</i> poitevin : <i>étou</i>
pour l'instant	<i>ast'heure</i> poitevin du civraisien : <i>avoure, astoure</i>
ici	<i>icitt</i> poitevin du civraisien : à l'époque de Jean Cheboux, cela pouvait être encore <i>iqui</i> qui est devenu plus tard <i>çhi</i> par palatalisation de / qu /+voyelle
après-midi	<i>tantôt</i> poitevin : <i>tantout</i>
au revoir	<i>à la revouèyure</i> poitevin : <i>a rever, a nous rever</i> , plus tout un tas d'autres expressions comme : <i>a nous retatàe, a çhés fàetes</i> , etc.

Vieilles expressions poitevines du Québec

vêtements	<i>jhardes</i>
cochon, porc	<i>gorêt</i>

Mots utilisés par notre ancêtre, Jean-Baptiste Chebroux que l'on découvrira dans le prochain tome.

Jean En poitevin Jean est Jean, mais c'est la prononciation qui modifie ce qu'on entend. Chez nous on ne prononce pas le /j/ qui est aspiré. Aussi le prononce t-on /'an/ et on le graphie Jhan, jh = ' . + les diminutifs *Jhanét, Jhandét, Jhanot*

Chebroux le son /ch/ en poitevin est aussi aspiré comme le son /j/ on pouvait certainement avoir quelque chose comme /'an 'ebrou/ avec un /r/ roulé (pas de la gorge mais de la pointe de la langue sur le palais.

boulangier que l'on graphie /boulénjhàe/ et que l'on prononce à quelque chose près /*boulin'é/ boulin'â/* dans d'autres parties du Poitou.

Marie reste **Marie** mais avec de nombreux diminutifs comme *Mariun, Mariounète, Maritun*

Petit /*ptit*/

Gençay / *'ençàè/*

Expressions poitevines entendues lors de mon voyage au Poitou :

enfant : *drôle draule*
jeune fille: *druyère draullère*

Ci-dessous, nous vous présentons une phrase au lieu d'un simple mot. Si vous en perdez votre latin, ne soyez pas étonné. L'exercice vise à prendre conscience du langage de Jean-Baptiste Chebroux et de sa famille.

Considérons l'expression : il est tombé. Ici, attention à ne pas faire de contresens, c'est-à-dire bien distinguer s'il s'agit d'une personne ou du verbe à la forme impersonnelle.

S'il s'agit d'une personne, on dira et écrira :

L'at cheût, par exemple : *jhan gravit den çau noujhàe, l'at cheût* ou

le cheùsit, par exemple : *L'at ripai su le glla, l'at cheût* : il a glissé sur la glace, il est tombé.

Au féminin : *al at cheût*.

S'il s'agit de la forme impersonnelle, on dira et écrira :

ol at cheût, par exemple : *Jhan gàulit lés caleas de çau noujhàe, ol at cheût !*

Ou parlant d'une forte pluie: *Ol at cheût !*, par exemple : *Ol at cheût daus malloches* :

il est tombé des hallebardes (forte pluie). *O cheût* : ça tombe; par exemple : *o cheût ine boune ramàie* : il tombe une bonne averse.

ça s'arrange : *o s'aminoche* ou encore *o s'aminasse*, c'est-à-dire ça prend de la mine...

Si on parle du temps qui s'arrange on dira et écrira *o s'aluche* (la pluie cesse le ciel s'éclaircit) (verbe lat. et oc : *alucar* - allumer) ou encore *o s'ébélezit* : ça s'arrange, le temps se met au beau.

Sur ces derniers mots, chers lecteurs, je vous donne rendez-vous au second tome, et je vous dis amicalement : *à la revouèyure*

^{A1} en collaboration avec Monsieur Jean-Jacques Chevrier, ethnologue